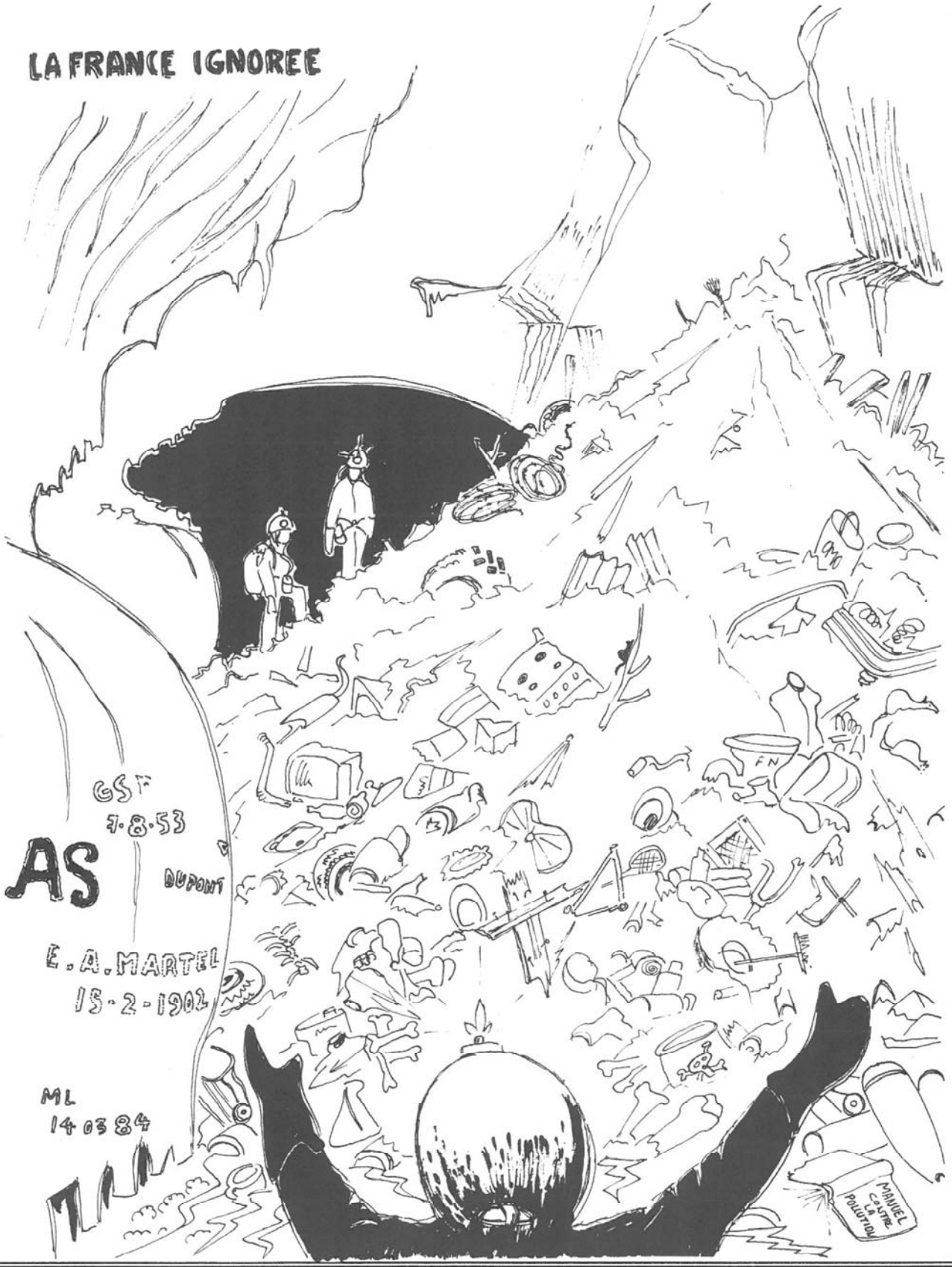

POLLU-STOP

N° 42 NOVEMBRE 93

CPEPESC

Karst & Environnement Souterrain

ISSN 0754 - 9385

Commission Permanente d'Etude et de Protection des eaux, du Sous-sol et des Cavernes. 3, rue Beauregard. 25000 BESANCON

SOMMAIRE

EDITORIAL ..... P 5

PATHOLOGIE POLITOLOGIQUE ..... P 6

PRESENTATION DE LA C.P.E. ..... P 7

MAILLARD-SALINS ..... P 9

ACTIVITES DE LA C.P.E. ..... P 11

RETROSPECTIVES ORDURIERES ET CAMPAGNES DE DEPOLLUTION
DES GOUFFRES CHARNIERS DEPOTOIRS FRANC-COMTOIS ..... P 29

RECONNAISSANCE DES COURS D'EAU FRANC-COMTOIS : "LE RAVIN" ..... P 55

NOTE SUR LA REPARTITION ET LE STATUT DU PETIT MURIN
(Myotis blythi, TOMES, 1857) EN FRANCHE-COMTE (Période 1948-1992) ..... P 57

LES INTERVENTIONS SUR LES CHAUVES-SOURIS
EN FRANCHE-COMTE (Période 1985-87) ..... P 67

LA PREMIERE FOIS ..... P 71

CONTRIBUTION A L'INVENTAIRE DES REJETS POLLUANTS
SUR L'AMONT DE LA VALLEE DU DRUGEON ..... P 73

LES ANCIENNES MINES, UN PATRIMOINE MENACE
PROTEGE PAR LA LOI ..... P 75

LA DENITRIFICATION IN-SITU DANS LES EAUX SOUTERRAINES,
PROCESSUS NATURELS OU PROVOQUES ..... P 95

Bulletin d'informations édité par la :

Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux, du Sous-sol et des Cavernes.
3 rue Beauregard 25000 BESANCON
Tél : 81.88.66.71 / Fax : 81.80.52.40
Permanence tous les mercredis à partir de 19h au siège de l'association

- Dépôt légal : Novembre 1993 -

Abonnement : 4 numéros par an : Tarif normal : 50 Frs
Tarif de soutien : 100 Frs

N° Comm. paritaire Presse : 64777 **ISSN** 0754-9385
Directeur de publication : F. Devaux
Impression : CPEPESC - 3 rue Beauregard F-25000 Besançon.

POLLU-STOP

KARST et environnement

La CPEPESC est membre:

- **de France Nature Environnement (FNE)**
- **de Saône Vivante - Doubs vivant (SVDV)**
- **De Franche-Comté Nature Environnement (FCNE)**

COMMISSION PERMANENTE D'ETUDE ET DE PROTECTION DES EAUX, DU SOUS-SOL ET DES CAVERNES (C.P.E.P.E.S.C.)

ou plus simplement

COMMISSION DE PROTECTION DES EAUX

3 rue Beauregard 25000 BESANCON
Tél : 81.88.66.71 Fax : 81.80.52.40

EDITORIAL

Ce numéro, plus conséquent que tous les précédents, constitue le premier bulletin "scientifique et technique" annuel de la CPE. Son ambition sera d'être à la hauteur des actions et des travaux menés par la CPE.

Il s'incluera normalement dans lesquatre publications annuelles et sera compris dans l'abonnement.

Depuis la parution des actes du premier colloque national sur la pollution des eaux souterraines des régions calcaires organisé par la CPEPESC à Besançon en 1981, aucun ouvrage conséquent n'avait vu le jour sauf quelques rapports très spécialisés.

Ceci était paradoxal, puisque tous les jours, à la CPE, le document écrit est le passage obligé pour motiver à la défense de l'environnement une administration toute bureaucratique de responsables, d'élus. Il faut écrire, beaucoup écrire.

Ainsi, en plus de 15 ans, l'association a produit plusieurs tonnes d'écrits en courrier, études, rapports, interventions, tracts et autres documents.

A l'opposé d'autres associations moins "remuantes", mais très prolixes en matière de publications, toujours occupée sur le terrain par de multiples problèmes et projets, elle n'a jamais eu le temps de répondre à cette nécessité de mieux faire connaître son action et d'expliquer tout l'intérêt qu'il y a à défendre en toute indépendance un environnement, des paysages vivants contre les excès de la civilisation.

A l'heure où le militantisme et les bonnes volontés deviennent rares, il ne reste qu'à souhaiter que ce fascicule contribue à la fois à rapprocher de l'association des personnes motivées, et à faire protéger, connaître et aimer plus encore cette merveille chaque jour renouvelée que constitue la nature...

...pour qui sait ouvrir les yeux.

PATHOLOGIE POLITOLOGIQUE

La volonté d'indépendance de la CPE a toujours été mal admise...

Paradoxalement, une bien mauvaise langue introduite dans les milieux publiques et administratifs s'ingénie à répandre la rumeur que la C.P.E. , comme d'autres associations de protection de l'environnement, est en train de tomber dans le travers de " l'écologisme politique" !

Il faut donc remettre les pendules à l'heure.

Les interventions de la CPE ont récemment encore "mouché" aussi bien des élus de droite (Morteau), que de gauche (Houtaud) et même dans un passé récent le président, écologiste, d'une commission environnement municipale (Belfort) !

L'association et ses responsables n'a donc aucune leçon à recevoir de personnes.

La CPE souhaite seulement continuer à défendre l'environnement chaque fois qu'il est nécessaire en collaboration avec toute personne de bonne volonté.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La Commission de Protection des Eaux est une association (loi 1901) à but non lucratif réunissant des personnes qui agissent pour défendre efficacement la nature.

Cette organisation indépendante et apolitique garantit une totale liberté d'action contre tous les pollueurs. Sa structure agréée par arrêté ministériel au titre de la protection de la Nature et de l'Urbanisme existe depuis 1976 et se situe au Centre Pierre Mendès France, 3 rue Beauregard à Besançon.

Créée au départ par des spéléologues alarmés par la pollution des eaux des cavernes, elle s'occupe aujourd'hui encore du sous-sol mais de bien d'autres problèmes d'environnement : Rivières, Lacs, Paysages, Faune, Flore, Travaux, Pollutions, Sites naturels, Sauvetages, etc...

Les différentes actions de la CPEPESC pour faire reculer les atteintes à l'environnement sont nombreuses et diversifiées. Plusieurs moyens efficaces sont utilisés :

Logistique

- Un siège social permanent
- Une équipe de responsables actifs
- Une réunion de travail hebdomadaire (tous les mercredis de 19h à 21h).

Ainsi, l'analyse de l'information est assurée pour réagir à temps aux menaces néfastes. Le suivi des actions en cours et du contentieux ainsi que la tenue d'une documentation pointue de référence constituent les points forts de l'action.

Connaissance du terrain

- par de nombreuses sorties de terrain,
- par un réseau d'adhérents et d'informateurs (environ 200),
- par la recherche des origines des pollutions et d'industries dangereuses,
- par la surveillance de sites fragiles

Travaux et chantiers

- Nettoyages de sites et de rivières
- Aménagement de protection de sites
- Tournages de films
- Etudes spécifiques (inventaire de pollution des eaux souterraines, inventaire des décharges sauvages de Franche-Comté, nombreux rapports,...)

Campagne permanente d'information

- Un service de sensibilisation à la demande
- Des supports pédagogiques adaptés à la situation.
  La CPEPESC organise plus de 100 projections par an, débats et expositions pour tous les publics: écoles, municipalités, administrations, entreprises...
- Nombreuses communications dans les médias
- Diffusion d'écrits et d'audio-visuels
- Organisation de stages (Communes et Environnement, Eau...)

Participation institutionnelle

- En liaison avec les autres associations de Protection de l'Environnement, la CPE participe aux Commissions administratives (Agence de Bassin, conseil départemental d'Hygiène, Commission des Carrières,...)

Lutte contre les pollueurs

- Au sujet de produits ou pratiques dangereux pour l'eau et l'environnement;
- Contre des pollutions qui perdurent;
- Contre des pollutions dites accidentelles;
- Contre des projets ou des autorisations dangereux pour l'environnement.

Ainsi notre association intervient auprès des pollueurs eux-mêmes, auprès des responsables et des autorités, à travers les médias, avec le recours aux tribunaux si nécessaire (environ 80 affaires en contentieux).

Réalisation d'outils de sensibilisation

- 6 films, 2 montages diaporama et 3 expositions itinérantes ont déjà été réalisés.
- édition de brochures (la vie en milieu cavernicole, les anciennes mines métalliques de Haute-Saône), plaquette "connaître et protéger les chauves-souris", de tracts et affiches.
- Publication d'un bulletin trimestriel "POLLU-STOP - Karst et environnement".

La CPEPESC s'occupe aussi de :

- La création et la gestion de Réserves Naturelles Nationales (Port/Saône (70) et Macornay (39)) et de Réserves Naturelles Volontaires (Frétigney (70), Echenoz la Méline (70), Gondenans les Moulins (25)) créées uniquement pour les chauves-souris.
- Du service "SOS CHAUVES-SOURIS" c'est 70 interventions délicates par année dans les maisons traditionnelles ou les façades d'immeubles afin d'évacuer les chauves-souris sans les détruire.

✂ -

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION ET D'ABONNEMENT

Nom et Prénom : _____
né le :_____ Profession : _____
adresse : _____
téléphone : _____ (domicile) _____ (travail)

Je verse ci-joint :
_____**,00 F pour ma cotisation annuelle** (50 F minimum), sous réserve pour les nouveaux membres de l'acceptation du Conseil d'Administration,
_____**,00 F pour mon abonnement au Bulletin "POLLU-STOP"** (50 F minimum)

soit : _____**,00 F au total ci-joint.**

J'approuve l'action de la commission de protection des eaux et désire participer. J'ai pris note que les réunions du mercredi sont ouvertes aux adhérents.

Date : Signature :

" SAILLARD MALIN "

C'était vers 1976, tout au début de la CPEPESC; Jean-Pierre MAILLARD-SALINS nous avait invité un soir à venir à GLAY parler de l'eau aux maires du secteur ... Préoccupation du moment, où trouver de l'eau ?

Ensemble, nous avions passé en revue cartes, documents et fait un état des lieux pour arriver à une simple conclusion ; seul le vallon de la Creuse en contrebas du village de Blamont pouvait offrir d'éventuelles ressources souterraines, mais ô combien fragiles !

Au cours des années, ces deux points se concrétisèrent. Vers 1980, les eaux souterraines du vallon furent pompées, mais il y a peu une pollution au fuel domestique en a rappelé la fragilité.

Gardant le contact avec la CPE, au fil des années, J.P. MAILLARD-SALINS fut toujours un interlocuteur précieux. Nous avons à une époque connu aussi le maire, animateur hors pair, de son village de Vandoncourt, dont les granges devinrent lors des fêtes, salles de projection pour les films de l'association.

Il savait en toute simplicité dialoguer et faire avancer les choses, comme le problème de la protection de la rivière du Gland sinistré maintes fois par les Etablissements ZINDEL et menacé par bien d'autres rejets.

A l'époque ou l'Administration Préfectorale était toute puissante et cachotière, il appuya toujours nos démarches visant à exiger le bon fonctionnement des stations d'épuration et la suppression des rejets polluants. Il fut au Conseil Général l'un des premiers à s'intéresser au fonctionnement lamentable de certaines installations ... en allant sur le terrain, alors que la très grande part de ses collègues restaient plus qu'hermétiques au message.

Le secret du penchant "écolo" de "Saillard Malin" (comme nous aimions dire pour plaisanter) résidait dans son humanité ; pour lui la valorisation de l'homme allait de pair avec celle de son environnement.

C'était un élu, d'abord au service des autres, pas un prédateur.

A l'époque de la décentralisation si porteuse d'espoir et trop souvent vécue comme un retour à la féodalité, souhaitons pour notre avenir qu'il y ait encore des MAILLARD-SALINS dans nos assemblées ...

J.P. MAILLARD-SALINS est décédé le18 mars 1993, il était Conseiller Général du Canton d'Hérimoncourt.

ENVIRONNEMENT ER Pe 21/06/93

Les écologistes gagnent en justice contre Houtaud

Ni golf, ni zone industrielle, ni gravières. Le Plan d'occupation des sols est en contradiction avec le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.

Le POS est en contradiction avec le SDAU. C'est en résumé dans ce jargon d'urbanisme que le tribunal administratif donne raison à la Commission permanente d'étude et de protection des Eaux du sous sol et des cavernes de Franche-Comté (CREPSEC), à l'Association intercommunale pour la protection du val du Drugeon, et à l'Association pour la défense de la salubrité et de l'environnement du haut Doubs (ADSEHD) qui avaient déposé des requêtes à l'encontre de la commune de Houtaud.

Les écolos protestaient contre l'établissement du plan d'occupation des sols de la commune, prévoyant différentes zones dans la plaine du Drugeon, pour accueillir notamment un golf, mais aussi une zone industrielle, et laissant aussi la possibilité d'ouvrir des gravières. Les délibérations du conseil de Houtaud, datées des 6 mai et 21 décembre 92, sont annulées.

Un schéma d'urbanisme datant de... 1978

Les écolos attaquaient la décision d'Houtaud sur leur incompatibilité avec le SDAU, sur la violation des dispositions de la loi Montagne et sur le caractère incomplet de l'étude d'environnement. Le tribunal administratif leur a donné en grande partie raison pour les deux premiers arguments.

Concernant le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, sur un document datant de 1978, qui intéresse toute l'agglomération de Pontarlier, le tribunal remarque que *« la zone marécageuse à l'intérieur de laquelle a été créée une zone où l'implantation du golf est autorisée, doit être protégée de toute agression, en raison de la qualité de la faune et de la flore »*.

En outre le tribunal note que *« d'après une étude de la direction de l'architecture et de l'environnement, réalisée courant 91, la vallée du Drugeon, qui englobe la partie de la plaine où se situe le secteur concerné, est l'une des deux zones humide d'altitude figurant à l'inventaire français des zones d'importance communautaire (NDLR : européenne) pour les oiseaux »*.

Y créer un golf de plusieurs hectares, même avec des précautions, serait une perturbation pour ce milieu fragile, concluent les attendus du tribunal.

La possibilité d'ouverture de carrière (même si actuellement rien n'est prévu), que le nouveau POS permettait au sud de la commune, est aussi *« en contradiction avec l'objectif du SDAU de préserver les ressources en eau offertes par la plaine du Drugeon, dans la mesure ou l'extraction des matériaux présente des risques importants de pollution des eaux souterraines »*.

Non à l'industrie oui au commerce

Le code de l'urbanisme dit que l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs et les villages existants. La commune d'Houtaud se trouve dans le champ d'application de cette disposition de la loi Montagne.

Or la zone industrielle et artisanale prévue, distance du village de 800 m et séparée du village par un zone naturelle de 400 m, ne répond pas à ces exigences.

En revanche, rien, ni le SDAU ni le besoin de protéger les puits de captage, ne s'oppose à la zone commerciale située dans le prolongement ouest du village.

ER Pe 4/06/93

ENVIRONNEMENT

Le « chiottar d'or » à la préfecture du Territoire

Les services préfectoraux du Territoire de Belfort viennent de remporter une distinction dont ils se seraient certainement passés : *« Le chiottar d'or 93 »* décerné par la commission de protection des eaux.

C'est le déversement de 750 litres de pyralène dans les tuileries Sturm à Froidefontaine qui leur a valu ce prix attribué à l'unanimité en raison de *« la lenteur de la réaction »*.

Par ailleurs, la commission de protection des eaux avait déposé une plainte contre *« X »* pour pollution et pour infraction à la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

LES ACTIVITES DE LA CPE AU COURS DES TROIS PREMIERS TRIMESTRES 93

Il est rappelé que la CPE organise le second week-end de chaque mois une sortie de terrain dans un secteur différent de Franche-Comté ou périphérique. Ces sorties sont ouvertes au public. (Pour tout renseignement, contacter le siège)

De nombreuses autres sorties de terrain ont lieu en petit groupe ou isolément pour les membres et permanents de la CPE pour vérifier de visu sur le terrain certaines situations. Ces sorties sont en général définies le mercredi à la réunion.

AU COURS DES 3 PREMIERS TRIMESTRES de 1993, LA CPE:

- a attribué son "CHIOTTARD D'OR", prix qui récompense les pollueurs et leurs alliés, aux services préfectoraux du Territoire de Belfort pour la lenteur de leur réaction dans l'affaire des 750 litres de pyralène infiltrés dans le sol des tuileries STURM à Froidefontaine (90).

Déjà en 1987, ces services avaient reçu la même distinction, toujours pour leur lenteur à réagir lors de la pollution du port de Bourogne, ce qui avait contribué à polluer gravement les rivières en aval.

- a battu un nouveau record en déposant au Parquet de Besançon en février, un dossier de 50 plaintes contre des panneaux publicitaires sauvages qui enlaidissent l'environnement de cette ville. A noter que cet échantillon n'est qu'une toute petite partie des infractions existantes.

- a découvert une ficelle un peu grosse.

Grâce à France 3, mais surtout au Conseil Général du Doubs, qui a subventionné en grande partie **un film sur le Doubs**, la rivière que nous aimons tous a été baptisée d'un autre nom !

"L'AUTOROUTE BLEUE", les réalisateurs de France 3 aux ordres, conseillés par les bétonneurs de rivières, n'ont pas trouvé mieux!

Mais le contenu de ce document publicitaire est du même filon, car il est truffé d'affirmations péremptoires et de contre-vérités économiques et écologiques.

Il n'en a pas moins été diffusé comme documentaire sur France 3, le 1er mai...

- s'est réjouie, car "l'Autoroute bleue" est pour l'instant mal partie. Dans le cadre de SVDV (Saône Vivante-Doubs Vivant), la FRAPNA et les Consommateurs de Dijon ont obtenu, le 8 juin 93, le sursis à exécution des travaux de dragages de la Saône, qui constituent pour la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), les préliminaires au creusement du canal à grand gabarit dans la vallée du Doubs.

- a apporté sa contribution à SVDV en relayant l'action, en travaillant sur les problèmes de transport, en visitant les responsables qui n'ont à ce jour qu'entendu le son de cloche de la CNR, en projetant dans les villages de la vallée le film "Le Doubs, saga aquatique ou liaison dangereuse?".

Des projections ont déjà eu lieu par exemple à Montferrand (25), Thoraise (25), Dole (39), Besançon (projection en continue durant une semaine en juin à l'office du tourisme, dans le cadre des journées de l'environnement), Beure (25), Montfaucon (25), Fraisans (39).

Plus de 150 cassettes vidéo du film ont

déjà été cédées.

- s'est indignée de la campagne démagogique menée par EDF. Faire croire que l'électricité nucléaire n'est pas chère, c'est décourager dans beaucoup d'esprits toute recherche d'économie d'énergie.

A son scandaleux monopole, EDF ajoute maintenant celui de l'intox de masse... pour un plus grand gaspillage.

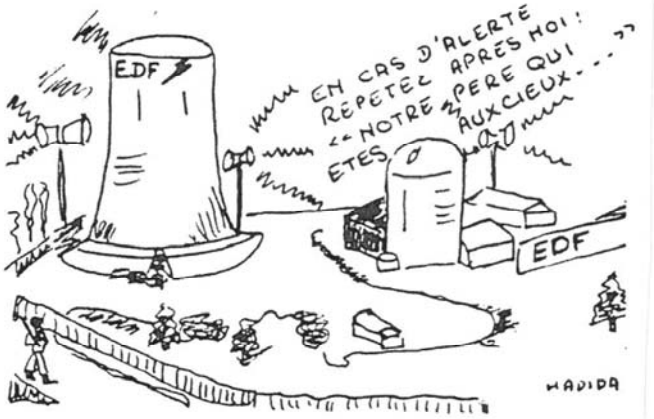

- a été déçue par certains comportements agricoles:

Lors de la présentation de l'étude d'impact du remembrement de Rioz (70) en mai 1992, en mairie, il avait été demandé, et la CPE avait abondé en ce sens, que soit conservée une haie située en face de la jonction de la nouvelle et de l'ancienne route peu avant Malachère. Tout l'intérêt que présentait cette haie avait été développé et aucune des personnes concernées, présentes dans la salle n'avaient formulé d'objection.

En mai 1993, la CPE s'est aperçue que cette haie était arasée et que l'on procédait à l'abattage des derniers arbres...

- a été surprise par les réactions du responsable d'une association dite de défense de l'environnement d'une grosse commune du nord de la Haute-Saône. Alors que la CPE lui demandait des renseignements au sujet de pollueurs notables, la CPE s'est vue menacée d'un procès si elle cherchait à s'intéresser aux problèmes locaux.... C'est en cours.

- a découvert la Venise de la M..... à Chenebier, commune Haut-Saônoise d'environ 650 habitants. Il n'y a pas d'assainissement et de nombreuses habitations sont reliées directement aux fossés ou aux ruisseaux. Ainsi, le fossé qui borde la RD 127E à l'est du village est un égout à ciel ouvert... Cette situation a été signalée à la Préfecture.

- S'est réjouie de la condamnation sous astreinte du syndic chargée de la liquidation de la MAGLUM, à Ronchamp (70), confirmée en appel ou seule la CPE était partie civile. Cette affaire est certainement au plan juridique une première. Le nettoyage de tous les produits toxiques lui a coûté près de 750 000.F.

La CPE a pu visiter les lieux au cours de l'opération de nettoyage. C'est lors de cette visite que l'association a pu voir des ouvriers de l'entreprise VIALIS brûler des vieux papiers...

C'est ces pratiques qui ont mis le feu à l'ancien terril de charbon situé derrière l'usine.

A l'heure de la mise en presse, c'est une montagne d'un hectare et de 20 m de hauteur contenant les anciens déchets toxiques de la MAGLUM qui brûle... et que l'on ne sait pas éteindre.

QUELQUES ECHOS DE DOSSIERS EN COURS

LE JUS DES DECHETS DANS LA LOUE

Ruisseau pollué par la décharge de Scey-en-Varais et se jetant en contrebas dans la Loue

Aux interventions répétées de la CPE au sujet de la décharge d'ordures broyées de Scey-Maisières (25), gérée par le syndicat d'aména gement de la Haute vallée de la Loue, qui pollue cette rivière, le Préfet a prescrit une étude hydrogéologique, avec analyse des jus.

Lors d'une réunion le 10/11/93, le SIVOM de la Haute vallée de la Loue a fait connaître aux associations le résultat de l'étude et les travaux prévus: pompage des écoulements, couverture des déchets... Le Vice-Président, M. LORNET, a promis une réalisation des travaux avant l'été 94...

L'ETERNEL VERNEAU

Le 6 janvier, la Cour de Cassation fait notifier à la CPE qu'elle désigne la Cour d'Appel de Besançon pour instruire l'affaire de la pollution pour le rejet des eaux des égouts de Déservillers, qui transitent dans la rivière souterraine du Verneau, pour se jeter enfin dans le Lison.

Il faut rappeler que c'est le 7/10/87 que la CPE a saisi le juge d'instruction...

VOIR VESOUL

Le 13/01/93, le procureur ayant cassé notre plainte pour pollution chimique des eaux de la rivière et de la station d'épuration de Vesoul, la CPE a porté l'affaire devant le Juge d'instruction du TGI de Vesoul et a dû verser une caution. Le pollueur, selon de bonnes sources, serait la plus grosse entreprise de Vesoul.

LES JAPS ET LE DEPUTE

A Arc-en-Barrois (52), pour agrandir le golf, géré par les japonais sous les auspices du Député maire local, on avait sans aucune précaution, creusé le fond de la vallée sur plus d'un kilomètre sans aucune étude , ni autorisation préalables. Grâce aux interventions de la CPE, l'administration préfectorale a fini par exiger une étude hydraulique.

Cette étude hydraulique ayant été très discrète et non démocratique, elle vient de faire un recours de la part du syndicat des eaux de Cour l'Evêque avec l'appui et les conseils de la CPE.

Enfin, l'autorisation de prélèvement de régularisation et de complaisance donnée par le Préfet de Haute-Marne au Député maire a fait l'objet d'un recours en annulation actuellement en Conseil d'Etat. C'est ce prélèvement qui avait mis le feu aux poudres en pompant toute l'eau de la rivière en pleine sécheresse.

LA PLUS BELLE RESERVE D'EAU SOUTERRAINE CONDAMNEE?

La plaine fluvio-glacière de Pontarlier (25) recèle la seule grande nappe d'eau alluviale d'importance du secteur. Depuis plus de 10 ans, malgré plusieurs relances, la mise en place des périmètres de protection semble difficile, la plaine étant d'une part partagée entre des communes rivales et d'autre part convoitée pour la construction de zones urbaines ou autres.

Pourtant les périmètres sont aujourd'hui définis et la CPE, en attaquant la révision du POS d'Houtaud, a pu rappeler certaines réalités.

Après avoir participé à 2 réunions sur les projets de captages en janvier et février, on peut s'interroger si le projet de périmètres de protection arrivera un jour à terme.

La CPE a pu remarquer notamment à cette occasion le manque de volonté de la ville de Pontarlier... qui semble se satisfaire de son prélèvement de replis dans le lac St Point, de qualité plus médiocre...

Faudra-t-il attendre 1995, et l'obligation des périmètres, pour engager une action contentieuse...

LE BELIEU : 8 000 m3 d'ordures ménagères dans une doline!

Le Président du District de Morteau et l'entreprise concernée ont comparu, en même temps que toute une brochette d'autres pollueurs, pour l'enfouissement de 8 000 m3 de déchets ménager broyés dans une doline karstique.

Les juges du Tribunal de Grande Instance de Montbéliard, qui d'ordinaire condamnaient déjà souvent que de façon très symbolique les pollueurs, ont été cette fois encore plus généreux que de coutume en prononçant plu-

sieurs relaxes, dont celle de M. Cheval, Président du District de Morteau, responsable de l'enfouissement au-dessus des sources du Dessoubre sur la commune du Bélieu (25), de 8 000 m3 de déchets broyés... au prétexte que la preuve de la nocivité des déchets n'était pas prouvée...

La CPE a fait appel... le Procureur aussi, l'honneur de la justice républicaine est pour l'instant provisoirement sauvé...

Faudra-t-il vérifier la maxime qui dit que les foudres de la justice ne sont pas destinées aux puissants mais uniquement aux petits et aux pauvres?

LUXEUIL VILLE D'EAU: fin du dossier?

La pollution par des rejets de solvant dans le sous-sol provenant des établissements DELAGRAVE n'a pas, notamment en raison de l'ancienneté des faits, abouti devant les tribunaux. Ceci est bien regrettable.

Cependant, une étude locale de la nappe, financée par cette société, a été effectuée et, d'autre part, la ville de Luxeuil a fait réaliser pour le compte du Syndicat des Eaux du Breuchin, une étude d'ensemble de la nappe phréatique qui a été rendu publique le 15 janvier. La ville de Luxeuil avait invité les élus et les associations (dont la CPE).

On espère donc dans l'avenir, les ressources en eau potable n'étant pas illimitées, une meilleure vigilance et une action plus rigoureuse contre les pollueurs dans ce secteur.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

Les associations ne veulent pas que ce schéma départemental en cours de réalisation, ne soit une opération fictive. La plupart l'ont rappelé en juillet aux différents préfets francs-comtois en réclamant notamment une cartographie fondant ce schéma sur des zonages à protéger bien identifiés.

NON A L'AGRANDISSEMENT DE LA PORCHERIE

L'intervention vive et motivée de la CPE contre les irrégularités du projet d'agrandissement de la porcherie d'Eternoz (25), perchée dans un endroit sensible, au bord d'une vallée et responsable de délits de pollution, a contribué au rejet de ce projet présenté à enquête d'utilité publique.

Mieux, le conseil d'hygiène du Doubs a demandé un renforcement du cahier des charges actuel, notamment pour les odeurs, le stockage et l'épandage des lisiers.

LA FORET DU JURA A MOINS D'INTERET QUE CELLE DU BRESIL

La commune d'Andelot-en-Montagne (39), pour pouvoir commencer à défricher rapidement 45 hectares de belle forêt, afin de créer une zone industrielle forestière, avait décidé d'appliquer son projet de révision de POS avant même son adoption. Par un recours au Tribunal Administratif, la CPE et l'association locale "La Gélinotte", ont fait annuler cette première tentative.

La révision bricolée du POS, malgré des irrégularités et un volte-face d'un commissaire enquêteur "couché", a été adoptée et non attaquée par le Préfet, pourtant chargé du contrôle de légalité.

Grâce à une nouvelle action des associations devant le Tribunal Administratif, la commune a annulé sa décision juste avant le jugement...

... pour reproposer la même chose dans des formes plus légales... et avec l'appui du SIVOM de Champagnole, chargé de mettre en oeuvre un futur pôle bois auquel personne ne croît.

DECHARGE CONTROLEE: CUBRY 2

Le 2/06/93, le Préfet a nommé le Président de la CPE membre de la commission locale d'information et de surveillance de cette décharge.

UN NOUVEAU S.D.F. ?

Le 18/03/93, Vincent Cupperi, demeurant 45, rue de la ripaille à Thonon, est condamné par le Tribunal de Police de Pontarlier, suite à une plainte de la CPE pour création d'un dépôt sauvage de pneumatiques usagés à Boujailles (25).

Mais depuis, l'intéressé a disparu et les pneus sont toujours là!

BASSIN VERSANT DU DESSOUBRE

Le rejet des égouts de Maîche (25) dans un gouffre, est le point le plus important de pollution du bassin versant du Dessoubre. La CPE demande la mise en place d'un bassin d'orage, le réseau unitaire ne pouvant être transformé en séparatif du jour au lendemain.

PROJET DE SAGE DU HAUT-DOUBS

La CPE, en liaison avec les associations du réseau SVDV, s'intéresse aux projets concernant le futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour lequel une vigilance continue est nécessaire. Contrairement aux apparences, une large concertation n'est pas souhaitée par les opérateurs. Et l'expérience le prouve: n'importe quoi peut sortir de leurs chapeaux.

POLICE ADMINISTRATIVE DE LA PUBLICITE SAUVAGE

Suite à une correspondance au sujet de la publicité le long des routes nationales Vesoul-Belfort et Vesoul-Besançon, la préfecture, qui avait mis en route depuis 1991 une procédure amiable par l'intermédiaire des maires, reconnaît qu'il y a recrudescence de publicité sauvage, et a en conséquence programmé depuis février une phase d'action répressive avec les services de la DDE. (voir aussi actions en justice)

VALLEE DU DRUGEON

Un rapport réalisé par la CPE sur les rejets polluants qui affectent la vallée du Drugeon a été envoyé en mai au maire de Frasne (25), Président du SIVOM, responsable du projet de protection de cette vallée dans le cadre CEE.

Celui-ci a pris bonne note des informations et a indiqué que parmi les études en cours avec la DDA, figure une étude de diagnostic du réseau d'assainissement de Frasne pour lutter contre les eaux parasites avant de remettre aux normes la station d'épuration (une des plus anciennes du département!).

CONSTRUCTION EN ZONE DE MONTAGNE

En novembre, La CPE et DOUBS NATURE ENVIRONNEMENT ont demandé au Tribunal Administratif d'annuler le permis de construire d'une pépinière d'entreprise (2 000 m2) accordé par le Maire du Bélieu au distric de Morteau. La Loi Montagne qui, pour protéger l'environnement et les paysages, oblige à construire en continuité avec les villages, n'a pas été respectée.

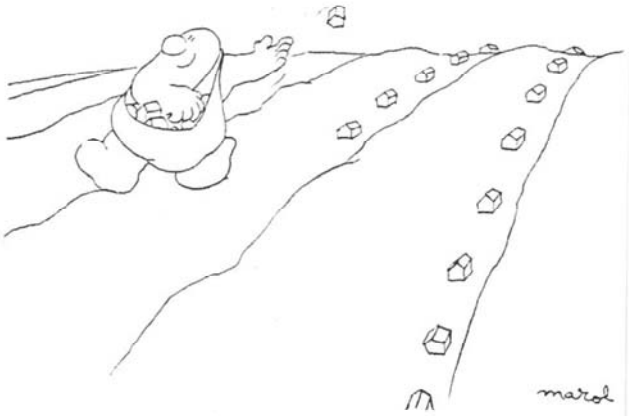

Combat Nature n° 64 - Juillet 1984 - Spécial « Décentralisation » - Guide du Coline

TERRIL EN FEU A RONCHAMP

La CPE a appuyé toutes les demandes de l'association locale Vosges Saônoise Vivante pour exiger dans la mesure du possible une solution à ce problème au frais de l'incendiaire.

LA DECHARGE DE CORCELLES-FERRIERES S'AGGRANDIT

L'exploitant de la décharge de Corcelles-Ferrières projette d'aggrandir la zone de dépôt.

La gestion de l'exploitation est correcte, mais l'élimination des "jus" chargés de métaux lourds (brulés à haute température ou évacués à la station d'épuration de Besançon) doit retenir toutes les attentions.

FAÎTES COMME JE DIS...

Bien que chargé de l'environnement au Conseil Général du Doubs, M. André CUINET ne veut pas répondre aux deux demandes successives de la CPE pour enlever un panneau d'information cloué entre deux arbres sur une zone de loisirs de sa commune, réalisée avec une subvention du Conseil Général.

En effet, toute mise en place de panneau contre les arbres est interdite.

ET TOUJOURS LA SENSIBILISATION

Depuis le début de l'année 1993, suite à l'achat d'un matériel de projection vidéo performant, de nombreuses projections ont été réalisées.

Un large public a pu être ainsi sensibilisé à la protection de notre environnement.

- Projections grand public

Lizine (25), Villers-le-Lac (25), Baumes-les-Dames (25), Montferrand-le-Château (25), Chambéry (73), Thoraise (25), Dole (39), Besançon (25), Beure (25), Montfaucon (25), Fraisans (39), Isle-sur-le-Doubs (25), Palente (25), Montrapon (25), Saône (25), 25ieme rencontre du GNFC à Besançon (25)

- Projections dans les gendarmeries

Gray (70) et Lons-le-Saunier (39)

- Projections dans le milieu scolaire

Lycée de Montrapon (25), Ecole d'agriculture de Byans-sur-Doubs (25), centre de formation agricole de Châteaufarine (25), Institut rural d'orientation et d'éducation de Vercel (25)

- Projections chez les élus

Maires du canton de Boussières (25), Conseil Economique et social à Besançon, Syndicat de la basse vallée de l'Ognon.

Lors de ces projections, de nombreuses cassettes vidéo ont été cédées.

Cette année, la CPE, avec l'aide de France Nature Environnement, a organisé deux stages sur l'organisation d'une association et sur le problème des décharges.

Une vingtaine de participants ont pu bénéficier de ces formations.

Catalogue des films vidéo VHS réalisés par la CPE:

- **"Le syndrome profond"**: pollution des eaux
- **"Grottes en péril"**: patrimoine souterrain menacé
- **"Un regard sur la France profonde"**: les gouffres charniers
- **"Déchantons sous la pluie"**: les pluies acides
- **"Cette histoire qu'on assassine sous nos montagnes"**: pillage des anciennes mines
- **"Le Doubs, saga aquatique ou liaison dangereuse?"**: mise à grand gabarit du Doubs
- **"Autant en emportent les eaux"**: fonctionnement des systèmes d'assainissement. (film sorti au début de l'année avec l'aide du Conseil Régional et de la Fédération de pêche de Haute-Saône)

Un numéro spécial "sensibilisation" est disponible au siège de l'association.

FILM CPE

Cette année, afin de mieux présenter les activités et le rôle de la CPE, le tournage d'un film de quelques minutes sur l'association est en cours de réalisation.

Exposition

L'exposition "Voyage avec l'eau souterraine" a été installée à la bibliothèque municipale de Maîche du 9 mars au 6 mai 93, ainsi qu'au val de Consolation du 7 juin au 2 juillet 93.

Un grand nombre de personnes ont pu donc ainsi s'informer sur la vulnérabilité des eaux souterraines.

Divers

- Diffusion du dépliant "L'empreinte de l'eau

en Franche-Comté"

- Journées de l'environnement du 5 au 10 juin 1993:

Projection en continu du film "Le Doubs, saga aquatique ou liaison dangereuse?" à l'office du tourisme pendant toute la durée des journées de l'environnement.

- Distribution à grande échelle de plaquettes sur le karst réalisée avec le Conseil Régional de Franche-Comté. Ce document trés demandé a été épuisé en un temps record.

CHANTIERS

Réserve Naturelle de Macornay (39)

Durant l'hiver, un effondrement de plus de 50 tonnes de rochers a démoli la barrière de protection mise en place avec une aide du WWF en automne 1992. Après la première réunion du comité de gestion, un chantier a été organisé en juillet pour remettre en place le grillage.

DIVERS PARTICIPATIONS CPE

Participation à la Commission départementale des sites, perspectives et paysages de Haute-Saône et du Doubs, au conseil scientifique régional du patrimoine naturel franc-comtois, au conseil scientifique du conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté, à la commission permanente des réserves naturelles, à la commission départementale des carrières du Doubs.

Participation à la présentation par la DIREN (Service des Eaux) le 14/01 de l'étude sur le cours de l'Audeux, financé par le Conseil Général du Doubs.

Le 16/01, participation à une visite de la vallée du Cusancin avec les élus locaux et les représentants de l'association ECHEL qui projettent une intervention d'entretien et de nettoyage.

Le 29/01, participation au stage PQPN (Personne Qualifiée pour la Protection de la Nature)

Le 13/03: Assemblée Générale à Brussey (70) et renouvellement des C.A. des CPE nationale et régionale.

Plusieurs représentations à la commission des sites siègeant en formation restreinte de protection de la nature et concernant les piscicultures.

M. Lassus est nommé représentant des associations de protection de la nature au Comité de bassin (il existe 3 sièges pour les associations) de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, avec lequel la CPE entretient de bonnes relations, notamment pour la protection des anciennes mines, des chauves-souris et du patrimoine géologique, vient d'éditer son second numéro de journal "Lignes Bleues".

SECTION CHAUVES-SOURIS

- Sensibilisation chauves-souris

8 conférences sur les chauves-souris auprès du grand public ou auprès de professionnels (gendarmerie et D.D.E.) ou d'amateurs (archéologues).

APPELS TELEPHONIQUES 1993 AU S.O.S. CHAUVES-SOURIS

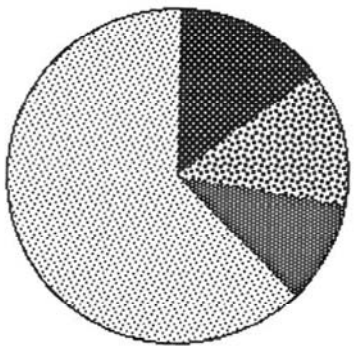

Demandes de renseignements	14,4%
Signalement de chauves-souris	13,1%
Conseils en aménagement ou restauration	10,0%
Interventions-Sauvetages	62,5%

14 animations scolaires ou vacances sur les chauves-souris (Maison de la Nature de Brussey, écoles de Haute-Saône, PEP d'Arc sous Cicon, etc...)

3 manifestations auxquelles la CPE a participé avec la présence de l'exposition sur les chauves-souris.

Au total plus de 500 enfants
environ 300 adultes
sans compter les centaines de personnes présentes aux manifestations.

- Terrain-Conseils chauves-souris

INTERVENTIONS -SAUVETAGES 1993

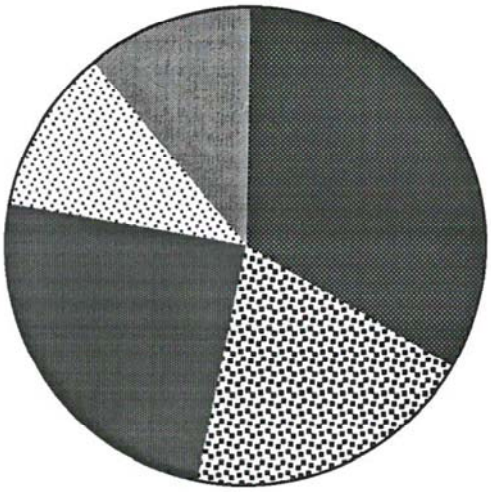

Doubs	33,3%
Jura	19,8%
Haute-Saône	24,7%
Territoire de Belfort	11,1%
Autres Régions	11,1%

Nombre d'interventions = 99

En hiver 1993 (le 15 février), la CPE a obtenu du maire de Baume-les-Messieurs (39) l'accord pour la visite de la Grotte du Dard (grotte aménagée) pour un suivi des populations de chauves-souris. Cette coopération a été possible grâce à M. CETRE, gestionnaire de la grotte. Depuis des contacts ont été établis et nous visitons régulièrement cette grotte pour le suivi. Des visites s'effectuent aussi dans la Grotte des Planches près d'Arbois (39) et dans la Grotte des Moidons (39).

En 1993, Sébastien ROUE a été sollicité en dehors de la Franche-Comté (Provence Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Bourgogne, Centre, Alsace, Aquitaine, Corse, Picardie ...) pour apporter l'expérience franc-comtoise en matière de protection et de gestion de sites à chauves-souris. Le chargé de mission est aussi responsable régional pour la SFEPM du groupe chauves-souris et fait partie de l'Observatoire de la Faune Sauvage (domaine chauves-souris).

De plus, la CPE a entamé un inventaire systématique des sites à chauves-souris en Franche-Comté (ponts, églises, maisons, etc...). Il permettra ainsi de mieux connaître les sites à chiroptères et ainsi de mieux les protéger.

- Interventions-Sauvetages

En 1993, le service SOS Chauves-souris a été sollicité plus de quatre-vingt dix fois, parfois pour des problèmes délicats. Toutes ces interventions pour résoudre des problèmes de cohabitations entre l'homme et les chauves-souris prennent énormément de temps et de déplacements.
En effet, nous estimons à environ **500 heures de travail pour cette année 1993 et plus de 7000 kilomètres de déplacements** dans toute la région de Franche-Comté. Ces conseils ou sauvetages auprès de particuliers, collectivités, sociétés, administrations,etc... sont très importants pour d'une part faire prendre en compte les chauves-souris dans notre environnement quotidien et aussi éviter que des chiroptères se fassent tuer sous prétexte qu'ils habitent dans une maison ou dans un volet roulant.

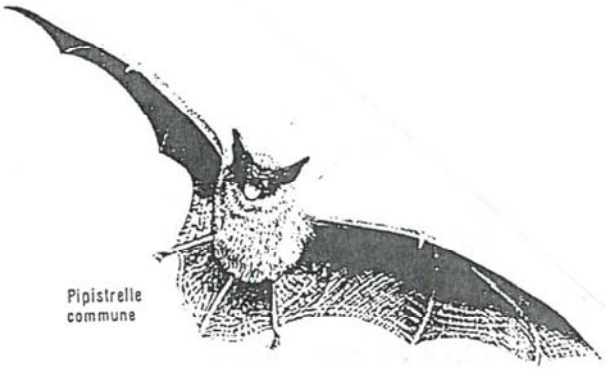

Pipistrelle commune

La CPEPESC a maintenant la pratique de ce genre d'intervention depuis de nombreuses années et met en place des systèmes (système ARAG entre autres,....) pour résoudre les quelques problèmes qui peuvent survenir (problèmes de crottes, de bruits, d'odeurs, etc...).

Nous recevons au S.O.S. chauves-souris plus de 150 appels téléphoniques par an qui sont répartis de la manière suivante (cf graphe "Appels Téléphoniques 1993 au S.O.S. chauves-souris") :

- demande de renseignements sur la biologie des chauves-souris

- signalement de la présence de chauves-souris dans des sites

- conseils pour des aménagements ou travaux à effectuer lors de réhabilitation de maisons

- sauvetages - problèmes de cohabitation (voir même pour résoudre des problèmes en dehors de la Franche-Comté - cf graphe "Interventions-Sauvetages 1993").

Cette année, nous avons été amenés à intervenir dans tous les départements de la région (cf graphe ci-après).

- Commissionnement et Attribution

Sébastien ROUE a effectué quatre semaines de stage à Montpellier organisé par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (11-22 janvier et 8-19 mars). Ce stage sanctionné par un examen final avec des représentants du Ministère de l'Environnement a permis à Sébastien ROUE d'obtenir son commissionnement le 24 juin 1993 et il a prêté serment devant le Tribunal de Besançon le 6 juillet.

Etre commissionné permettra à Sébastien ROUE de pouvoir exercer une surveillance plus active et concrête pour la protection des sites protégés à chauves-souris de Franche-Comté (RN, RNV et Arrêtés de Biotope).

Sébastien ROUE est nommé assesseur de la "commission de conciliation et d'expertise douanière" (espèces protégées) par arrêté du 19/03/1993 (JO adm 21 du 27/03).

- Arrêtés de Biotope

Outre le suivi des populations de chauves-souris et la surveillance effectuée par Sébastien ROUE et les bénévoles de l'association, deux rapports pour l'année 1992 ont été envoyés en mars aux préfectures du Doubs et de Haute-Saône pour renouveler les autorisations pour effectuer le suivi et l'entretien de ces sites. Ces autorisations nous ont été délivrées en mai pour le Doubs et en juillet pour la Haute-Saône.

- Réserves Naturelles Volontaires

Outre le suivi des populations de chauves-souris et la surveillance effectuée par Sébastien ROUE et les bénévoles de l'association, nous avons eu le plaisir de signer deux conventions, l'une pour la gestion de la RNV de la Grotte de la Baume avec le Maire d'Echenoz la Méline et l'autre pour la gestion de la RNV de la Grotte de la Baume Noire avec le Maire de Frétigney-Velloreille.

Les rapports d'activités pour les trois réserves naturelles volontaires ont été expédiés aux Maires des communes concernées et aux Préfets de Haute-Saône et du Doubs. La réunion du comité de gestion de la RNV Grotte aux Ours de Gondenans-les-Moulins (25) s'est tenu le 3 juin.

- Acquisitions

La CPE est propriétaire du gouffre du château du bois depuis juin 1993.

- Réserves Naturelles

En janvier, la CPE a été informée par le Préfet du Jura que son projet de réserve naturelle à chauves-souris dans le Jura a abouti à la parution du décret de classement le 15 décembre 1992. Le comité consultatif de gestion s'est réuni le 9 juin en assemblée pleinière pour désigner le gestionnaire. La CPE a été désignée comme gestionnaire de ce site par son expérience dans ce domaine et surtout par la présence de son chargé de mission "chauves-souris".

Sur la réserve naturelle de la Grotte du Carroussel, le Muséum de Genève a mené à bien son étude sur l'impact des grilles sur une chauve-souris troglophile avec l'aide de la CPE (le rapport sera rendu à la fin de l'année 1993).

Outre le suivi des populations de chauves-souris et la surveillance effectuée par Sébastien ROUE et les bénévoles de l'association, deux rapports d'activités pour l'année 1993 ont été envoyés en octobre aux préfectures du Jura et de Haute-Saône.

Dans le cadre des réserves naturelles, la CPE a participé à plusieurs réunions de la CPRN à Paris et à l'Assemblée Générale à Prats de Mollo (Pyrénées Orientales) se déroulant du 14 au 16 octobre.

PARMI LES INTERVENTIONS AMIABLES

POLLUTIONS DIVERSES

- Intervention le 14/05 pour informer le préfet que des câbles électriques sont brûlés dans la déchetterie de St-Claude (39) pour récupérer le cuivre.

- Intervention le même jour pour une petite entreprise, situé en contrebas du pont de Molinges (39), qui brûle des déchets, plastiques et ordures diverses, tombant ensuite en contrebas directement dans les eaux de la Bienne.

- Intervention du 17/05 pour un tuyau situé derrière une entreprise de fonderie, dans la zone industrielle du Plan d'Arcier à St-Claude (39), rejetant des eaux contenant des poussières d'aluminium dans la Bienne.

- le 21/06. Intervention auprès du préfet pour une demande d'enquête au niveau de la scierie de Fonteny (39). La Furieuse, petite rivière torrentielle, passe sous la scierie en deux conduits où règnent une forte odeur de "type xylophène", avec l'arrivée d'un tuyau.

- Demande d'enquête le 21/06 pour la présence d'un bassin rempli de boues noirâtres et d'hydrocarbures en communication avec la rivière, au niveau du garage Peugeot à Salins-les-Bains (39).

- Selon un appel téléphonique anonyme le 24/05, des ferrailleurs auraient, pour récupérer le cuivre, vidangé un transformateur au pyralène dans les anciens établissements PEUGEOT situés route de Belfort à Besançon. L'information a été transmise à la préfecture.

- Demande de renseignements pour la fonderie de Fallon (70)

DECHARGES

- le 10/03, suite à notre intervention, le Préfet de Haute-Saône demande au maire de

Baudoncourt de cesser l'exploitation de sa décharge autorisée depuis 1966.

- Le 1/04, courrier puis conversation téléphonique avec le maire d'Arc-les-Gray (70) pour différents problèmes de déchets sur sa commune.

- Le 2/04, intervention auprès des préfets de Franche-Comté au sujet des brûlages d'ordures qui se multiplient.

- En mai 93, intervention pour un stock de palettes entreposé par une association dite écolo. Elle a été invitée à quitter les lieux.

- Le 25/06, intervention pour une décharge sauvage avec épaves d'automobile à Foncine-le-Haut, le long de la Saine, en face de la station d'épuration.

- le 12/07, lettre à la préfecture pour signaler la présence de produits à base de cadmium dans une ancienne papeterie à Geneuille (25).

- Deux visites à la décharge NICOLLIN à Corcelles-Ferrières (25), dont une par grande pluie et de nuit en juillet 93 n'ont pas permis de relever d'écoulements pollués dans le ruisseau. A l'analyse, la DCO des eaux du ruisseau était normale.

- La commune de St Vit (25) menace de poursuites pénales le 5/08, dans un article de presse, ceux qui déposent ailleurs que dans le centre de transit communal, les déchets en d'autres lieux. C'est tellement rare que la CPE félicite la municipalité.

- Intervention auprès du maire de Nogna (39) pour lui demander la suppression de la décharge sauvage (100 m de longueur), située le long de la route de Marnézia.

- Intervention auprès du maire de Gémonval (25), pour mise en protection d'un site archéologique transformé en dépôt sauvage.

- Intervention au sujet du stock de déchets issu de l'ancien broyeur du SIVOM du Mont d'Or.

- Intervention auprés de la Préfecture de Haute-Saône pour la décharge du Hays située à Fontaine-les-Luxeuil.

- Demande aux Préfets du Doubs et du Jura la suppression des décharges des communes de Chatelneuf (39), de Vannoz (39),d'Arc-et-Senans (25), de Nods (25), de Vercel (25).

CONSTRUCTIONS / PROJET ROUTIER

- Intervention le 27/04 sur le projet routier de Braillans (25), menaçant le captage en eau potable.

Le 7/06, devant les réactions des associations de protection de la nature, le Conseil Général décide de différer la réalisation du contournement de Braillans.

- Intervention pour l'enclos de chasse de la propriété de De Warren à Mont-sur-Monnet (39), constitué de plus de 10 km de grillage.

- Opposition marquée de la CPE lors de l'enquête d'utilité publique au projet du passage sur des remblais de 5 m de hauteur de la déviation d'Essertenne (70), qui va couper la vallée formée par le ruisseau d'Echalonge. Seul un passage sur un pont permettrait de ne pas couper les axes essentiels de déplacement de la faune sauvage.

- Intervention contre un projet de construction d'une stabulation dans le périmètre du château de Montferrand (25).

- Intervention auprés de la préfecture de Haute-Saône pour les travaux de terrassement dans le centre de Vesoul risquant de détruire des vestiges archéologiques potentiels

PURIN

- Intervention pour un ruisseau de purin à la sortie de Champagney (25) sur la route d'Audeux

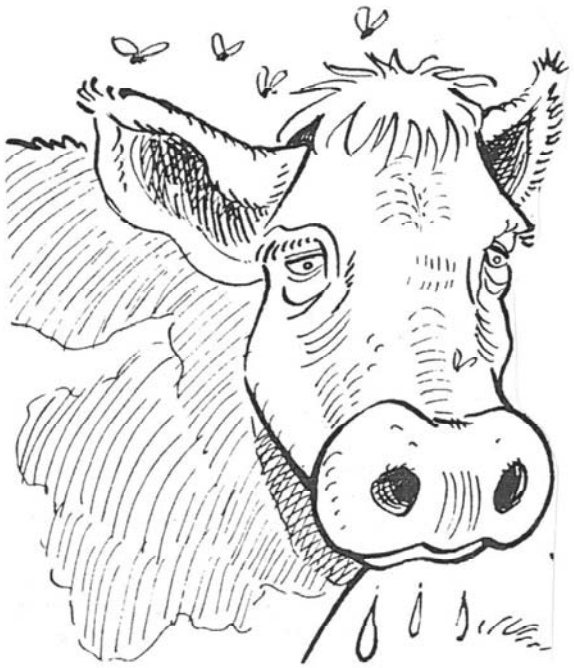

- A Uzelle (25), à notre intervention au sujet de la pollution très visuelle du ruisseau de la perte du Moulin de cru, le préfet répond que les trois exploitations agricoles d'où provient le purin vont cesser prochainement leurs activités.

D'autre part, il a demandé au maire de remédier au mauvais fonctionnement de la station d'épuration. A suivre.

- La CPE est intervenue auprès des Préfets pour faire arrêter les écoulements de purin:

- A Saffloz (39), où une ferme contribue à polluer le lac de Châlain,

- A Supt (39) pour une exploitation situé près de "Le chatalon",

- A Pont d'Héry (39) où une mare de purin se perd dans le karst,

- Aux Moussières (39), ferme située à la "Combe aux Prost",

- Aux Molunes (39), fermes situées "Combe Bry" et "aux Rasses",

- A Abondance (74), ferme qui laisse s'écouler un ruisseau de purin dans le milieu naturel... de plus à proximité du terrain de camping de "Lepré",

- A Lambrey (70) où le ruisseau qui sort du village n'est plus qu'un ruisseau de purin,

- De même pour Augicourt (70),

- Le long de la route RD 54 entre Combeaufontaine et Augicourt (70), une ferme rejette son purin le long de la route.

- A Besain (39), suite à des faits récents, la CPE est intervenue auprès du maire pour lui demander, d'une part d'inviter l'agriculteur en cause à ne plus épandre de lisier à proximité du captage et d'autre part, à envisager la mise en place de périmètres de protection.

- A Uzelle (25): le purin provenant d'un tas de plus de 2 000 m3 de fumier aurait causé la mort de 100 moutons.

CARRIERES

- Le 19/05, la CPE interroge la préfecture du Doubs sur les réunions préalables des administrations de la commission des carrières. Le sens de la question échappe à Mme Pichon qui ne voit là que concertation.

- Visite en mai sur le terrain et conseils juridiques à l'association locale en vue d'une action contentieuse administrative si un projet de carrière voyait le jour devant le château de Salans (39).

- Intervention auprès de la préfecture du Doubs à la suite d'un risque d'effondrement des berges entre l'exploitation "des Sablières du Val de l'Ognon" (qui ne respecte pas le cahier des charges), et l'Ognon.

- Demande de précisions à la DRIRE pour l'extention sans autorisation d'une carrière à Foncine le Haut (39)

.

ASSAINISSEMENT

- Le 12/01, la CPE se plaint à la Préfecture pour des rejets de graisses provenant des établissements BAZIN à Breuches (70) qui ressortent en aval, dans le déversoir de la station d'épuration et polluent visuellement le ruisseau.

- Intervention du 16/02 pour le mauvais fonctionnement de la station d'épuration de Gevry (39).

- Mauvais fonctionnement de la station de Gevry et Mont-sous-Vaudrey (39), constaté en février 93. D'après la réponse du 13/05, la station est obsolète et le projet d'une nouvelle station d'épuration intercommunale est en cours

- Le 28/05, intervention au sujet du fonctionnement défectueux de la station d'épuration de Nantilly (70). Le trop plein d'entrée fonctionnait continuellement.

- Le 21/06 Demande d'intervention au sujet de plusieurs rejets non épurés dans la rivière à Salins-les-Bains (39). La station d'épuration ne semble pas fonctionner et dégage une odeur nauséabonde.

- Le 1/07/93, intervention auprès du directeur du village de vacances MOUSTAKI aux Moussières (39). Epandage sur sable non entretenu avant rejet dans une zone de tourbières et de pertes.

- Demande d'intervention du préfet pour le mauvais fonctionnement de la station d'épuration de Jeurre (39).

- Intervention pour la construction d'une station d'épuration à Soing (70).

- Information du préfet du mauvais fonctionnement de la station d'épuration de Mont-sous-Vaudrey (39).

- Démarches auprès de la cartonnerie de Devecey (25) au sujet de la coloration de leurs effluents qui donne une couleur verdâtre au bassin de la station d'épuration: celle-ci nous donne divers éléments à ce sujet sur la non toxicité de leur encre.

- Demande de l'application de la réglementation pour les égouts de Maiche (25).

- Courrier aux communes de Montigny-sur-Ain (39), Pont-du-Navoy (39), Monnet-la-Ville (39), Mont-sur-Monnet (39), Crotenay (39) pour les inciter à réaliser une station d'épuration intercommunale.

PUBLICITE

- Le 10/05, envoi d'un courrier auprès du maire de Doubs pour lui signaler que dans la nouvelle zone sportive, le panneau en bois invitant le public à respecter l'environnement, était cloué sur 2 arbres...ce qui est un peu surprenant pour un tel panneau.

La publicité sur les arbres est formellement interdite (Art 4 de la Loi 79-1150 du 29/12/79)...

... mais le maire de Doubs est aussi vice-président du Conseil Général chargé de... l'environnement.

Cette simple démarche pour attirer l'attention nous a valu la suppression de notre petite subvention annuelle attribuée par le Conseil Général.

- Réglementation de la ZAC de Valentin (25)

- Intervention auprès du maire d'Esprels (70) pour publicité sauvage dans son village.

- Courrier au Préfet du Jura pour lui signaler la fixation de panneaux d'information sur les arbres sur le sentier des cascades du Hérisson.

- Demande à la Préfecture de Haute-Saône de faire supprimer plusieurs panneaux publicitaires à Esprels (70).

ACTIONS EN JUSTICE

Un certain nombre de plaintes ont été déposées, parmi elles notamment les plus significatives :

DECHARGES SAUVAGES

La décharge de Cramans (39)...

Suite aux incitations du Ministre de l'Environnement, la Préfecture du Doubs a adressé aux maires une quinzaine de mises en demeure de fermeture de décharges... C'est bien, mais c'est insuffisant. Il existe 1 000 décharges sauvages dans le département. A raison de 15 par an... Il faudrait être plus sérieux, et ordonner 100 fermetures par an. Une lettre en ce sens a été adressée à la Préfecture.

Plusieurs plaintes contre des décharges sauvages entretenues par des communes ont été déposées comme par exemple:

- A Cramans (39) ou il existe une décharge de 300 m de longueur où brûlent continuellement des déchets et de la sciure.
- A Champagney (70) où se développent plusieurs dépôts sauvages aux lieux dits Eboulet, Piotnaz, Bas des Côtes et Theurey.

A Frasne (25), une plainte a été déposée au sujet de dolines transformées en dépôt de ferrailles et déchets mécaniques par le garage SERRETTE de Pontarlier.

Après constat des gendarmes, les dolines en cause ont été rebouchées.

- A Ronchamp (70), une plainte a été déposée pour dépôt sauvage de ferrailles polluantes situé en bordure du Rahin.

PUBLICITES SAUVAGES

Malgré les discours officiels qui prétendent encadrer la publicité, c'est un véritable déferlement qui agresse l'intérieur et la périphérie des villes et même certains villages ou routes fréquentées.

A Besançon, c'est un dossier de 50 plaintes pour infraction à la législation sur les publicités qui a été remis au Parquet au mois de février. Contact avec un Magistrat du Parquet s'occupant de ces problèmes.

Des interventions amiables ont permis de faire enlever des panneaux publicitaires illégaux.

Des plaintes plus ponctuelles ont été déposées pour de grands panneaux publicitaires inacceptables comme par exemple au Procureur de la République de l'Indre, du Doubs, de Lure.

A la suite de ces plaintes, certains panneaux ont rapidement disparu, comme un magasin de meuble de la région de Lure qui avait posé plus de 40 panneaux, la plupart cloués sur les arbres.

Certains gendarmes nous ont confié hors service leur écoeurement concernant l'inefficacité de leurs procès-verbaux classés sans suite par les Parquets... sous la pression d'élus locaux aiguillonnés par des lobby économiques ou salariés d'entreprises locales.

Les maires chargés de la police municipale se refusant à agir, la CPE est intervenue auprès des Préfets du Doubs et de Haute-Saône, qui prétendent depuis plus d'un an d'avoir mis en route une campagne de régulation dont les effets sont lents à être visibles.

PROTECTION DE LA VIE ANIMALE

M. Welker de Mailley (70) laissait crever de faim son troupeau d'environ 300 moutons. Grâce à l'intervention de la SPA, de HSNE et de la CPE, les téléspectateurs ont pu voir agoniser de faim certains animaux sous leurs yeux.

C'était la seule façon de remuer les inerties, l'agriculteur a été inculpé et condamné par le tribunal de Vesoul. La SPA s'étant chargée de nourrir le troupeau, la CPE lui a débloqué une aide de 2 000 francs pour cette opération.
Le maire de la commune a crié "au scandale" à cause de l'action médiatique mené par la CPE.

Cette scandaleuse hécatombe aura au moins servi d'avertissement.

ET TOUJOURS LES AFFAIRES DE POLLUTIONS OU DE DESTRUCTIONS

Suite à des constatations ou des pollu-

tions, la CPE a été contrainte de déposer plusieurs plaintes, à titre d'exemples:

- Plainte pour pollution de la Saône le 28/01/93 par écoulement de 1 000 l de fuel provenant des établissements FIDAY-GESTION à Chassey-lès-Scey (70),

- Plainte pour rejet d'hydrocarbures visibles dans la rivière au pied de la MADEC à Servance (70).

A noter que ce dossier, bien que les rejets soient bien visibles, a fait l'objet d'un classement par le Parquet de Lure, "l'infraction ne paraissant pas assez constituée". Il faut probablement attendre que les poissons aient le ventre en l'air pour faire appliquer la Loi! A suivre.

- Plainte suite à une pollution de la rivière Durgeon en avril par déversement accidentel de 10 000 l de fuel provenant du théâtre Feuillère à Vesoul.

- Plainte pour pollution par plusieurs dizaines de litres d'huile de vidange d'un ruisseau à Frahier (70).

DES CONDAMNATIONS POUR POLLUTION OU LA CPE S'ETAIT CONSTITUEE PARTIE CIVILE ONT ETE PRONONCEES:

- Peugeot JAPY à Audincourt, condamné pour la pollution du 14/02/93

- Un agriculteur de Lemuy (39) qui avait jeté des dépouilles de moutons dans une doline karstique située dans le bassin d'alimentation des eaux des sources du Lison a été condamné suite à la plainte de la CPE. Le site a été nettoyé par l'intéressé et désinfecté à la chaux.

C'est le second agriculteur condamné en Franche-Comté pour rejet de charognes dans un trou. Le premier concernait une cavité située sur la commune de VENNES (25).

- En avril, des travaux de terrassement forestiers ont abîmé l'entrée d'une ancienne mine à Aïssey (25). Celle-ci présentait un intérêt biologique et archéologique. Une plainte a été déposée immédiatement en raison de l'irrégularité de ces travaux. Une concertation avec participation des administrations, du maire et de DNE (Doubs Nature Environnement) a ensuite eu lieu sur le terrain. Seul un résultat concret permettrait de retirer éventuellement cette plainte.

- Le 2 juillet, la CPE et l'Association de protection du Val de l'Ognon avaient demandé au Tribunal Administratif l'annulation de la nouvelle autorisation d'exploiter une sablière à Thurey-le-Mont (25). Le transit par barges de sable sur la petite rivière, qui est de plus captée en aval pour l'alimentation en eau potable, est inacceptable.

Le Tribunal Administratif a cependant refusé de donner le sursis à exécution pour bloquer les travaux. Les associations ont fait appel de cette décision devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

Une plainte pour destructions relevées dans d'anciennes mines du Territoire de Belfort a été déposée le 10 juillet.

Le 4 juin, 8 pollueurs sont passés au Tribunal de Montbéliard, pour lesquels la CPE s'est portée partie civile:

- Angelo GIOVANNELLI à Mandeure, condamné le 18 juin 1993 à 100 heures de TIG, 30000 francs d'amende et 6 mois de prison avec sursis pour rejet en eau douce de substances nuisibles au poisson et pour exploitation sans autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

- Jean Paul FREVAL à Montbéliard,

condamné deux fois le 18 juin 1993 :

* pour exploitation non autorisée d'une installation classée (A proximité des bâtiments de la société Fréval, situés rue du Mont-Bart, des tonnes de bidets, baignoires, WC, etc., provenant d'un chantier de démolition (SAFC à Bethoncourt) sont stockés à même le sol (plus de 500 m2),

* et pour élimination illicite de déchets (Dans l'enceinte de la société IPM Marti (Vieux-Charmont), un chauffeur de la société Fréval déverse des boues organiques dans une friche de l'entreprise. Les employés de la société Fréval n'en étaient pas à leur premier coup d'essai. Trois mille litres de déchets ont été déversés derrière le magasin Leclerc. L'un des chauffeurs a expliqué qu'il mélangeait le contenu des fosses septiques avec celui des bacs à graisse pour que la station d'épuration les accepte, ou parfois il les vidait dans le tout à l'égout).

- Jean-Marie JEDELE (PDG), François HEYBERGER (responsable du site), Jean-Luc VIOU (contremaître) et Jean-Pierre Martin (ouvrier) à Etupes, condamnés le 18 juin 1993 pour rejet en eau douce de substance nuisible au poisson (Le contremaître de la SA SOCIB donne l'ordre à l'un des ouvriers de vidanger une cuve de fuel. L'ouvrier vidange le contenu dans un caniveau qui rejoint l'Allan).

- René Georges et Hervé Retornaz à Rosureux, condamnés le 18 juin 1993 pour travaux non autorisés dans le lit d'un cours d'eau (le Dessoubre).

- Norbert BRETON à Voray sur l'Ognon, condamné le 23 septembre 1993 pour avoir utilisé des sols en méconnaissance des prescriptions légales, en exploitant une installation classée pour la protection de l'environnement sans respecter les disposition du POS, à la peine d'amende de 5000 francs, à 1000 francs d'amende pour la contravention, à réaffecter les sols à leur destination initiale dans un délai de six mois, passé ce délai il sera mis sous une astreinte de 600 francs par jour.

- Un groupe de pilleurs de grotte a été condamné en avril 1993 par le Tribunal de Toulouse. Ceux-ci ayant fait appel, ils ont donc été condamnés (le 28 octobre 1993) mais cette fis-ci par la Cour d'Appel de Toulouse.

UN TAS DE FUMIER DANGEREUX

Le 11/02/93, la CPE a porté plainte pour un écoulement sauvage de purin s'échappant du tas de fumier situé devant la ferme du GAEC TOURRAIN à Larnod (25). Le purin rejoignait le ruisseau de Vetret qui disparaît dans une perte karstique pour résurger au bord de la Loue.

Le membre de la CPE se rendant sur place pour constater la chose ayant fait l'objet de menaces, toute procédure amiable de solution, comme pratiqué habituellement par le canal de l'administration devenait impossible. Une plainte a donc été immédiatement déposée.

- Le 18/06/93, la CPE porte plainte pour un

dépôt de ferrailles de 200 m de long, situé près du pont de Lizon en bordure de la Bienne. Deux ruisseaux traversent ce dépôt laid et hétéroclite et se jettent ensuite dans la Bienne. Cette véritable décharge est visible depuis la route et la voie ferrée.

- Une plainte a également été déposée le 2/06/93 au sujet des enrochements provisoires mis en place par les établissements SAUVIN dans le lit mineur de l'Ain à Pont-de-Poitte (39). Ceux-ci auraient du être enlevés depuis juillet 92.

Bien qu'il s'agisse d'une contravention de grande voirie, justifiable au Tribunal Administratif (rivière domaniale à ce niveau), le Conseil d'Etat admet en effet que le délinquant peut être poursuivi au titre des deux juridictions administratives et répressives.

- Une plainte avec constitution de partie civile a été adressée le 26 mai au Procureur de la République de l'Isère à la suite de la découverte de 150 kg de dynamite chez des pilleurs d'anciennes mines de l'Oisans, protégées par la réglementation.

Toujours l'azote liquide!

Le 24/02/93, la faune aquatique de la petite rivière de la Pance a été empoisonnée sur près de 15 km de cours entre Senaide (88) et Corre (70) à la suite de la "rupture" d'une vanne de citerne agricole de plus de 12 000 litres d'azote liquide. La CPE a porté plainte auprès du Procureur de la République d'Epinal.

Il est à noter que ce genre d'incident se multiplie et la CPE a adressé une demande au ministère pour que ces installations soient inscrites à la nomenclature des installations classées soumises à autorisation et disposent obligatoirement de cuves de rétention.

le 23/03 Nouvelle plainte au sujet de pillage et de déprédation dans des anciennes mines près de Faucogney (70)

ER mercredi 24.02.93

ENVIRONNEMENT

La commission de protection des eaux : et la nappe ?

A la suite d'un récent article, la commission permanente d'étude et de protection des eaux, une association régionale, tient à apporter quelques précisions.

Son président écrit : *« Nous avons participé récemment à une réunion concernant la protection de la nappe phréatique de Champagne, en compagnie des élus et des administrations. L'attitude des représentants de la ville de Pontarlier nous a étonnés. En effet la ville est particulièrement concernée, car il s'agit pour elle de trouver de nouvelles ressources d'approvisionnement en eau potable. Et pourtant jusqu'à maintenant, la ville pratique la politique de l'autruche en adaptant son approvisionnement en eau, en fonction de la qualité de ses captages, sans politique à long terme. Il serait urgent qu'elle investisse dans une vraie politique de l'eau, en accord avec ses partenaires incontournables que sont les communes voisines... ».*

Et de noter que *« l'absence de périmètre de protection fait courir un grand risque à la nappe »*, des périmètres de protection dont l'association réclame la mise en place depuis dix ans.

« L'absence de politique d'avenir, concernant l'approvisionnement en eau de qualité de la ville, peut s'avérer, dans quelques années, très néfaste pour les habitants et pour la nappe, très vulnérable à toutes nouvelles formes de pollutions ».

BRGM

L'ENTREPRISE AU SERVICE DE LA TERRE

VOTRE INGENIERIE

ENVIRONNEMENT

EAU

SOL

SOUS-SOL

BRGM FRANCHE-COMTÉ

12, AV. FONTAINE ARGENT - 25000 BESANÇON, FRANCE
TÉL. (33) 81 88 03 11 - FAX (33) 81 88 61 27

TOUT DOUBS

Du vélo au ski

Randonnée populaire, culturelle et néanmoins sportive, le tour du Doubs, organisé chaque année au début de l'été par le conseil général et le Besançon Cyclo-Randonneurs, est devenu une classique touristique.

Les amateurs viennent de la région, mais également de tous les coins de France et même de l'étranger. Fort de ce succès maintenant bien établi, Raymond Sifferlin, le « directeur » du tour a voulu réunir aussi l'hiver les cyclos de l'été. Il a mis sur pied un « rando-ski » de six jours, au 15 au 20 mars à la Chapelle des Bois. La maison de la Combe-des-Cives sera le lieu de résidence. Deux moniteurs de ski accompagneront les cyclistes.

De plus, des soirées à thèmes sont prévues pour animer un séjour original et sympa. Le conseil général a même prévu de la neige à cette époque ! Contact : « Tour du Doubs », hôtel du département, avenue de la gare d'eau à Besançon.

Pollution au purin

ER vendredi 12/02/93

La Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté vient de déposer plainte contre une exploitation agricole de la commune de Larnod.

Il a été constaté un déversement continu de purin s'échappant du tas de fumier situé devant la ferme du GAEC Tourain. Les écoulements rejoignent le ruisseau de Vetret qui s'écoule à son tour au fond d'une dépression et se perd dans le karst... puis dans la Loue.

Surprenant Bernard Verguet

Le champion doubiste malvoyant, Bernard Verguet, d'Ecole Valentin, vient de participer aux championnats de France de ski handisport.

Engagé dans deux épreuves, les 25 kilomètres alternatifs et le 12 kilomètres de sketing (pas de patineur), il s'est classé quatrième dans chacune d'elle. Cela lui vaut sa qualification pour les championnats d'Europe en Allemagne les 7 et 8 mars.

RETROSPECTIVES ORDURIERES
ET CAMPAGNES DE DEPOLLUTION
DES GOUFFRES CHARNIERS DEPOTOIRS FRANC-COMTOIS

par François DEVAUX
de la Commission de Protection des Eaux - CPEPESC -FC

Ces dernières années, le nettoyage d'une soixantaine de gouffres franc-comtois par les membres bénévoles de la CPEPESC constitue une campagne originale et sans précédent contre la pollution souterraine.

Cette opération a pu être conduite durant plusieurs années en grande partie grâce à l'appui du Conseil Régional de Franche-Comté et du Ministère de l'Environnement.

Mis à part de nombreux articles de presse ou reportages TV, les actions successives de nettoyages souterrains n'avaient jamais fait l'objet d'une publication spéciale. En effet, pressés de toutes parts par de trop nombreuses activités, nous n'avons pas encore eu le temps de relater cette campagne en faveur des gouffres. La présente communication devrait combler cette lacune.

Mais avant de décrire ces actions, il convient de présenter l'histoire souvent étonnante des gouffres charniers dépotoirs.

La campagne de dépollution des gouffres, impulsée par la CPEPESC, s'inscrit en effet dans la ligne directe du combat pour la salubrité que menèrent les premiers découvreurs de cavernes...

Il contenait déjà les ferments de la prise de conscience écologique actuelle qui marque les esprits ouverts.

Le cycle jurassien de l'eau

L'arc du massif du Jura qui déborde l'actuelle Franche-Comté sur ses marges (Alsace, Suisse, Ain), constitue un extraordinaire ensemble karstique.

Le sous-sol y est souvent calcaire. L'essentiel du réseau hydrographique qui le draine, s'y est enfoncé et dissimulé en d'innombrables ruisseaux et conduits souterrains.

L'eau y joue à cache-cache et réapparaît dans les points bas en de pittoresques résurgences qui donnent la vie à quelques rares cours d'eau!

Comme le Doubs, l'Ain et la Loue, Ils serpentent à leur tour dans des gorges où des vallées qui ont entaillé parfois profondément le massif.

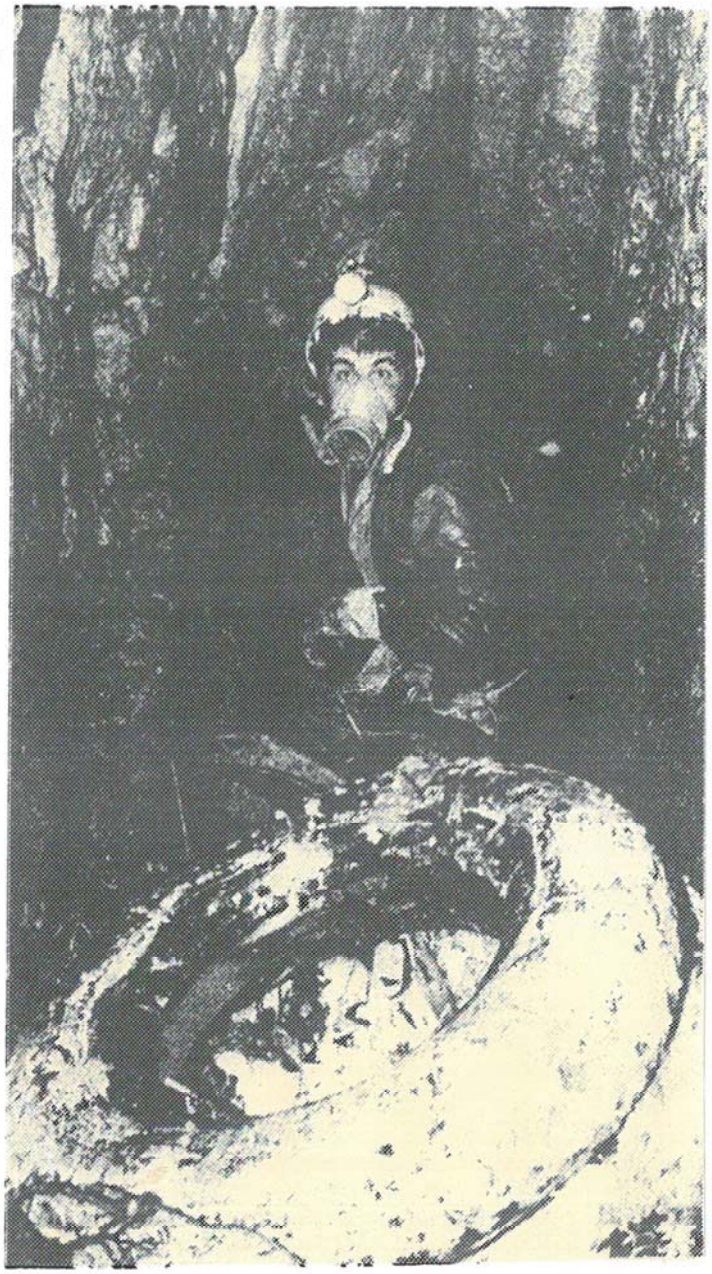

Au fond du puits des Baudys à SERVANCE (70)... Un spectacle désolant. (Photo "LE PAYS" J-L-G)

En Franche-Comté, les calcaires affleurent sur plus des 4/5 des 16 232 km2 qui en constituent le territoire.

Les paysages comtois et leurs assises calcaires portent les empreintes du travail souterrain de l'eau. Une multitude de cavités naturelles (grottes, gouffres, dolines, effondrements, dépressions, fissures) en perforent le sol.

Toutes ces cavités, comme d'autres créées par l'homme (puits perdus, forages, carrières, fouilles), constituent autant de points d'infiltrations potentiels extrêmement sensibles aux produits nocifs indésirables vers les eaux souterraines.

Les différents types de pollutions des eaux souterraines par rejets directs dans les cavités du karst sont aujourd'hui bien connus:

- Egouts des agglomérations,
- Effluents agro-alimentaires (fromageries),
- Lisiers agricoles (étables, porcheries),
- Eaux des industries métalliques (traitement de surface, décapage, hydro carbures),
- Rejets des laboratoires chimiques,
- Ecoulements provenant des voies de communications (grands axes routiers), des aires d'activités industrielles,
- Infiltration des jus et lixiviats des déchets déposés dans des cavités du sol utilisées comme dépotoirs.

C'est dans cette dernière rubrique que s'intègrent les gouffres charniers et dépotoirs.

Le vide ordure de nos ancêtres!

Les cavernes font partie depuis toujours du "patrimoine" rural. Autrefois objet de croyances et de frayeurs, elles n'en avaient pas moins un but utilitaire dans une région où l'élevage a toujours constitué l'activité dominante.

Jusqu'à la fin du 19° siècle, c'était une tradition d'éliminer des animaux morts de maladie en les jetant dans les gouffres.

Quelle chance pour un village de disposer alors d'un "bétoire". A cette époque, l'insalubrité et l'inexistence de règles sanitaires les plus

La pollution des eaux souterraines suivie à la trace... Perte des égouts de VERNIER FONTAINE (25) colorée à la fluorescéïne en 1982 par la CPE...
Ce cloaque alimente la source du Grand Bief à Lods (25) dans la vallée de la Loue.

élémentaires entraînaient souvent des pertes de bétail. Il était alors facile de traîner avec un cheval les charognes contaminées jusqu'au bord du gouffre le plus proche.

Cette pratique fut allègrement utilisée. Elle paraissait alors judicieuse et était même conseillée par les autorités sanitaires.

Ainsi, en 1886, le Dr LARMET, chef du Service Sanitaire Départemental fustigeait dans son rapport au Conseil Général du Doubs, les coutumes funestes des habitants de Chaffois. Ceux-ci abattaient clandestinement les animaux malades du charbon dont la chair était consommée ou fumée, ce qui provoquait chaque année une nouvelle épizootie !

Il regrettait que tous les cas de charbon ne soient pas déclarés et que l'on ne profite de la présence du gouffre béant de Jardel ou l'on avait jeté déjà des milliers de charognes sans problème. (J. PINARD, "Le Conseil Général du Doubs et le Monde Agricole 1870-1914" p 168, 169 et 179)

En effet, près de 1 500 animaux morts du typhus furent jetés dans le grand gouffre de Jardel, près de Chaffois (25) pendant la guerre de 1870. Cette cavité de 125 m de profondeur servait alors de charnier à une dizaine de villages.

En 1901, les premiers explorateurs découvraient au fond un gros charnier en putréfaction et une masse énorme d'os: "on pourrait en retirer plusieurs wagons" écrivait FOURNIER ! (EF, spél. mem. n°29 1901-1902 p22 23).

Les habitants d'alors pouvaient-ils deviner que les charognes de bovins, qu'ils jetaient et entendaient tomber longuement en rebondissant plusieurs fois contre les parois de ce grand gouffre, allaient contaminer une source bien éloignée de ce lieu ?

Il est vrai qu'ôté du regard, un problème paraît souvent résolu. Le principe n'est-il pas toujours d'actualité ?

L'expérience de coloration effectuée par le Professeur Fournier démontra que les eaux du gouffre ressortaient en moins de 24 heures, 11 km plus loin à la source de la Loue et ... aux robinets du village d'Ouhans (25) (EF, spel. mem. n°29 1901-1902 p22 23).

En 1904, le Dr LARMET, éclairé cette fois par les travaux de FOURNIER, dénoncait la pratique des gouffres charniers ....

Une injustice de la nature

Le bénéfice du voisinage d'un gouffre était donc une aubaine parfois jalousement protégée. Ainsi à Fertans (25), le charnier communal était au siècle dernier fermé par une grille. Les habitants bénéficiaient sans partage du privilège d'y jeter leurs bêtes crevées. La municipalité voisine d'Amancey adressa alors une requête au Conseil Général du Doubs pour tenter d'obtenir elle aussi le droit d'y jeter ses charognes! (Fournier, étude sur les sources, Bull. du serv. de la carte géol., n°89, T XIII, 1901-1902 p38)

Même des animaux vivants !

On peut aujourd'hui penser, en regard de la rudesse des moeurs et de la dureté de la vie de l'époque, qu'il n'était même pas rare de précipiter dans des gouffres des animaux vivants devenus malades ou inutiles.

L'auteur de cet article a entendu raconter dans sa jeunesse qu'au début du siècle, un vieux cheval devenu inutile avait été poussé à reculons dans l'un des nombreux gouffres des Seignes de

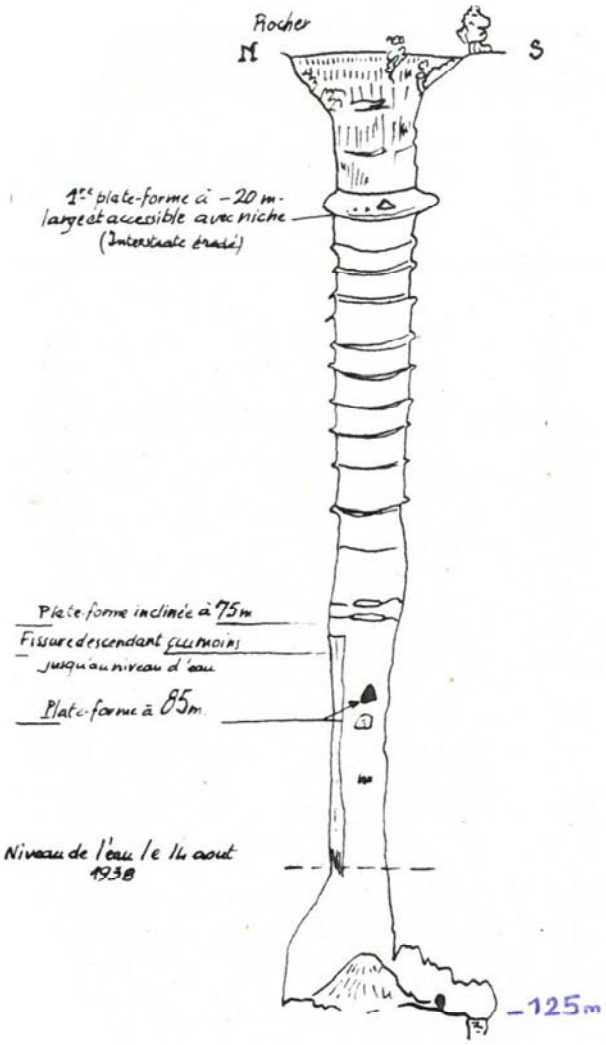

Le Gouffre de JARDEL d'après R. BIDAL, CH. DOMERGUE et A. RIETSCH.
(Echelle 1cm=10m)

Passonfontaine (25). Son propriétaire faillit d'ailleurs être entraîné par le pauvre animal dans sa chute effrayante dans l'abîme...

A cette époque, les gouffres servaient aussi très souvent et officiellement "d'entrepôts de voirie", ce que nous appelons aujourd'hui une décharge d'ordures. Mais les charognes contaminées représentaient la masse la plus importante des déchets nocifs d'alors. Les PVC, polyéthylènes, emballages n'étaient pas encore d'actualité.

La toponymie de certaines cavités rappelle

d'ailleurs leur usage comme charnier. Il faut citer par exemple le Creux aux Chiens à Arcey (25), le Cerneux aux Chevaux au Barboux (25), le gouffre d'Orgeval ou d'Orcheval à Flangebouche (25), le trou du Bouc à Grange le Bourg (70), le gouffre du Cheval à Mignovillard (39), le gouffre du Chin Chin (ou du chien chien) à Vaire le Grand (25), et même l'appellation "bétoire", synonyme de gouffre, reprise au début du siècle dans certains textes législatifs!

C'est la faute aux microbes!

Ce n'est que dans la seconde moitié du 19° siècle, et à la suite de la découverte par Pasteur de l'existence des bactéries pathogènes, que l'hygiène des eaux commença à s'établir sur des bases scientifiques.

Vers 1890, il fut démontré avec certitude par les chercheurs, que les eaux pouvaient transmettre certaines maladies: des bactéries dangereuses pouvaient être véhiculées par l'eau, comme le bacille typhique découvert par Eberth en 1880.

Les origines hydriques de dangereuses épidémies de typhoïde, diphtérie, dysenterie, choléra devenaient alors évidentes.

Il se révélait urgent de prendre en compte ces données nouvelles pour les eaux souterraines, même si on ne connaissait rien des mécanismes d'écoulement et d'alimentation des sources.

C'est à cette époque que survint un homme providentiel qui n'était paradoxalement pas un spécialiste patenté des sciences de la terre ou de la biologie.

Edouard Alfred Martel (1859-1938), juriste de profession, mais d'abord par hobby explorateur souterrain, et autodidacte scientifique génial, fut le premier à comprendre les mécanismes des écoulements souterrains et à démontrer par ses observations in situ le processus de contamination des eaux du karst.

Selon Norbert Casteret, c'est en observant "une portée de petits chiens crevés décrivant de monotones cercles dans les lents tourbillons d'une perte d'un ruisseau d'Issendolus, sur le causse de Gramat, qu'il eut la première révélation de la pollution des eaux souterraines" (Casteret 1987, Martel explorateur du monde souterrain, -l'oeuvre scientifique- p129).

Alfred MARTEL

Eugène FOURNIER

L'extraordinaire moisson d'informations ramenées de ses nombreuses expéditions souterraines fit le reste.

Ses découvertes remettaient en cause des conceptions héritées de siècles d'obscurantisme. Il entreprit une véritable croisade de la persuasion. Pendant des années, il expliqua et démontra inlassablement aux responsables et aux intellectuels de l'époque, exemples à l'appui, les dangers de la contamination des eaux souterraines. Ceux-ci n'avaient, pour la plupart, aucune idée de la taille des conduits souterrains creusés par l'eau à travers les roches calcaires parfois visitables par l'homme; et que, dans ces conditions, ils ne peuvent retenir les contaminations.

Martel savait d'ailleurs très bien de quoi il parlait. En 1891, au retour de l'exploration du gouffre de la Berrie, près de Cahors, il épancha sa soif dans une source. Il en fut quasiment empoisonné et malade pendant deux mois. Il avait oublié que la source fraîche et limpide où il s'était désaltéré étaient la résurgence du petit ruisseau qui passait au fond du gouffre exploré; Il y baignait une carcasse de veau en décomposition. (1987, CASTERET, Martel explorateur du monde souterrain, -l'oeuvre scientifique, imp. Floch à Mayenne, 1950, p130).

Ses interventions au plus haut niveau pour l'amélioration de la salubrité publique, aboutirent au dépôt d'un projet de Loi devant le Parlement. Le 15 février 1902 était enfin adopté un texte interdisant l'usage des gouffres et des cavités du sol comme charniers et dépotoirs.

Par la suite, il se battit inlassablement pour faire appliquer ces règles nouvelles.

Et en Franche-Comté ...

En Franche-Comté, c'est d'abord le Dr Magnin, puis le Professeur Fournier qui prit en quelque sorte le relais local de ce que faisait Martel au niveau national.

Ils allaient démontrer les menaces qui pèsent sur les eaux souterraines du karst, dont la limpidité, contrairement au croyances de l'époque, n'était pas gage de qualité.

Antoine Magnin, après des études à la fois médicales et scientifiques, fut nommé en 1894 maître de conférence en botanique à Besançon. Il put étudier dans cette ville dès l'année suivante une succession d'épidémies de typhoïde. Il commença à étudier les circulations souterraines et leurs caractéristiques sanitaires sur l'ensemble du massif du Jura et sa périphérie (Pays de Gex, Dombes). Il poursuivit cette activité jusqu'en 1902.

Eugène Fournier, après une licence de sciences naturelles et une thèse de doctorat sur la géologie du Caucase central soutenue avec succès à la Sorbonne, fut nommé en 1896 à la Faculté des Sciences de Besançon. D'abord chargé de cours, puis professeur dès 1902, il deviendra pour finir responsable du laboratoire de géologie.

Préparation d'une opération de nettoyage d'un gouffre.

Au pays des gouffres et des grottes, son

besoin de comprendre et d'expliquer le fonctionnement des cours d'eau souterrains va le transformer en aventurier de l'ombre. Sans interruption, pendant plus d'un quart de siècle, il va ainsi explorer pour les étudier, la majeure partie des cavernes de la région.

Mais le scientifique passionné est à la fois un homme pratique et de devoir; Il veut que ses travaux soient utiles pour l'amélioration du cadre de vie et la défense de la santé de ses concitoyens.

Jamais il n'a, face à qui que ce soit et aux nombreux polémistes qui cherchèrent à l'empêcher d'agir, éludé ou contourné les problèmes!

Quel exemple pour notre époque, où tant de scientifiques compétents et parfaitement conscients des problèmes, se retranchent par opportunisme derrière leurs responsabilités fonctionnelles pour laisser se commettre, par leur mutisme, d'irréparables outrages à l'environnement et au milieu naturel...

Il faut dire que Magnin et Fournier étaient aux premières loges: Besançon, capitale régionale, était depuis l'époque Romaine alimenté par la résurgence karstique d'Arcier. Les eaux de cette source, distribuées sans traitement, transmettaient périodiquement la typhoïde et tuaient ainsi beaucoup de Bisontins. La fréquence de ces épidémies laisse rêveur: 1832, 1842, 1845, 1846-47, 1854, 1855, 1856, 1857, de 1860 à 1871 une épidémie tous les ans, 1873-74, 1876, 1877, 1879, de 1881 à 1886 une épidémie tous les ans, 1888, 1889, 1893, 1895, 1900, 1901 et 1903 !!!

La part des gouffres charniers

En ce qui concerne les gouffres charniers, Fournier et Magnin posèrent parfaitement le problème:

"Par une coutume absolument néfaste, et répandue dans le Jura (mot pris ici au sens de région naturelle) plus encore que partout ailleurs, les cultivateurs des plateaux ont l'habitude de se débarrasser de leurs bestiaux morts de maladies contagieuses en les précipitant dans les gouffres qui communiquent tous, d'une manière plus ou moins directe, avec le réseau hydrographique souterrain.

"Les eaux, suintant sur les cadavres putréfiés de bêtes mortes du charbon, de la morve ou de toute autre maladie contagieuse, ressortent en apparence limpides sous forme de sources vauclusiennes dans les vallées, où elles sont consommées par les habitants et les troupeaux.

"Des abîmes sont ainsi transformés en d'horribles charniers, où chevaux, vaches, porcs et animaux de toutes sortes pourrissent par centaines, donnant naissance à une sorte de liquide innommable qui s'infiltre rapidement dans les ruisseaux souterrains" (1899, Fournier et Magnin, 1ère campagne 1896-1899, Imp. Fr. Simon, Rennes).

Ainsi " en 1871, à la suite d'une épizootie, on avait jeté dans un gouffre près de Gennes(25) une quantité si considérable de chevaux et de boeufs que les cadavres de ces animaux avaient fini par le combler complètement! Or, les infil-

Amarrage d'une charogne qui va être remontée du Gouffre de la Gribouillette près d'Arbois (39)

trations de ce gouffre rejoignent les eaux de la source d'Arcier qui alimente Besançon en eau potable. Il en résulta au bout de quelques mois, lorsque les animaux commencèrent à entrer en putréfaction, une épidémie de typhoïde à Besançon." (La source d'Arcier, bull. de la Sté de spél., n°38 sept 1904 p11)

Deux expériences faites vers 1886 et en 1894, l'une avec du sel, l'autre avec de la fluorescéine, déversés dans une perte voisine du gouffre, avaient montré que les eaux ressortaient 9h30 plus tard à la source, et 97h après aux fontaines de Besançon ! (Etude sur les sources, E. Fournier, Bull. du Serv. des cartes géol. de la Fr., n°89, T XII, 1901-1902 p23)

Comme Martel, Fournier prit son rôle d'hygiéniste du milieu souterrain et des eaux très à coeur. Il n'eut de cesse d'expliquer à tous le fonctionnement et l'extrême vulnérabilité des eaux souterraines.

Inlassablement, il chercha à faire évoluer les mentalités des responsables départementaux, des membres du Conseil d'Hygiène, des élus communaux et même des médecins dont certains niaient encore à l'époque l'effet des microbes !

Il n'hésitait pas à dénoncer les atteintes inacceptables, même publiquement. Par l'intermédiaire de ses cours, des nombreuses publications scientifiques, des conférences, il dévoila les risques sanitaires liés à l'eau. Ses messages étaient relayés par la presse et rendus très attractifs par le compte rendu de ses exploits d'explorateur.

En 1919, dans son inventaire souterrain du département du Doubs, "Gouffres, Grottes, Cours d'eau souterrains...", Fournier résumait son message à l'intention de tous, en écrivant dans son introduction: "l'individu qui jette une bête morte dans un gouffre commet un acte aussi stupide et aussi criminel que s'il la jetait dans un réservoir d'eau ou une chambre de captage. Il faut arriver, et j'espère qu'on y parviendra, autant par la persuasion que par l'application rigoureuse de la Loi, à faire disparaître complètement cette coutume néfaste."

Tous ses efforts appuyés sur la loi du 15 février 1902 aboutirent à des débuts de solution. Les Préfectures mirent en demeure les municipa-

Dans la Caborne à Fréquent (Présilley 39), au sommet du puits de 22 m d'où tombait une cascade sur des charognes.

lités de désigner des "lieux d'enfouissement des charognes" en contrebas des villages, loin des habitations, des captages, des cours d'eau, où les bêtes mortes devaient être enfouies à une suffisante profondeur.

Mais les traditions ont la vie dure, surtout en milieu rural où les habitants d'alors, farouches et méfiants, refusaient traditionnellement toute idée neuve venue de l'extérieur.

Les municipalités elles-mêmes cachaient au public les règlements sanitaires prescrits en application de la Loi de 1902 en les enfermant "dans le plus secret des tiroirs de la mairie, espérant bien éviter à tout jamais de les exhumer".

En 1907, Fournier rapporte que la Commission sanitaire de l'arrondissement de Besançon eut à examiner le cas de 25 communes où la mortalité annuelle dépassait 3% de la population alors que la moyenne était en France

de 1,96% ! (Fournier 8 et 9 campagne)

Et puis il restait toujours plus facile de pousser un boeuf ou un cochon crevé dans un gouffre que de devoir durant une journée creuser sans aucun bénéfice un grand trou pour l'enfouir.

E. Fournier, jusqu'à la fin de ses pérégrinations souterraines vers 1932 déplora la persistance, malgré quelques améliorations, des gouffres charniers.

Une autre époque

Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que cette pratique commença véritablement à diminuer, du moins pour les grands animaux, grâce à l'intervention sur l'ensemble du territoire, des entreprises agréées d'équarrissage équipées de camions treuils de ramassage. En effet, sur un simple appel téléphonique, les charognes sont depuis évacuées dans les 48 heures.

Dépouilles, peaux, ossements, chairs sont ensuite récupérés, triés, traités. Cela permet de produire des cuirs et bien d'autres choses, notamment des aliments pour le bétail et même des cosmétiques... En quelque sorte un bon recyclage !

La généralisation de l'immatriculation des bovins et du suivi du cheptel par les services agricoles et vétérinaires rendirent plus difficile encore l'élimination clandestine des cadavres.

Mais malgré tout cela, l'utilisation des gouffres charniers ne fut jamais totalement abandonnée en Franche-Comté comme dans d'autres régions karstiques. Ceci est resté particulièrement vrai dans les secteurs les plus reculés.

En effet, si la découverte de cadavres de chevaux ou de vaches entières dans les gouffres était devenue exceptionnelle, on y trouvait encore trop de cadavres d'animaux plus petits - veaux, porcs, moutons, chiens, animaux de basse cour- et de nombreuses dépouilles d'abattages clandestins ou de braconnage.

A cela il faut ajouter la présence, tout aussi polluante, de déchets agricoles divers: pailles pourries, fumiers, rejets de distillation, sacs d'engrais, emballages de produits chimiques ou vétérinaires...

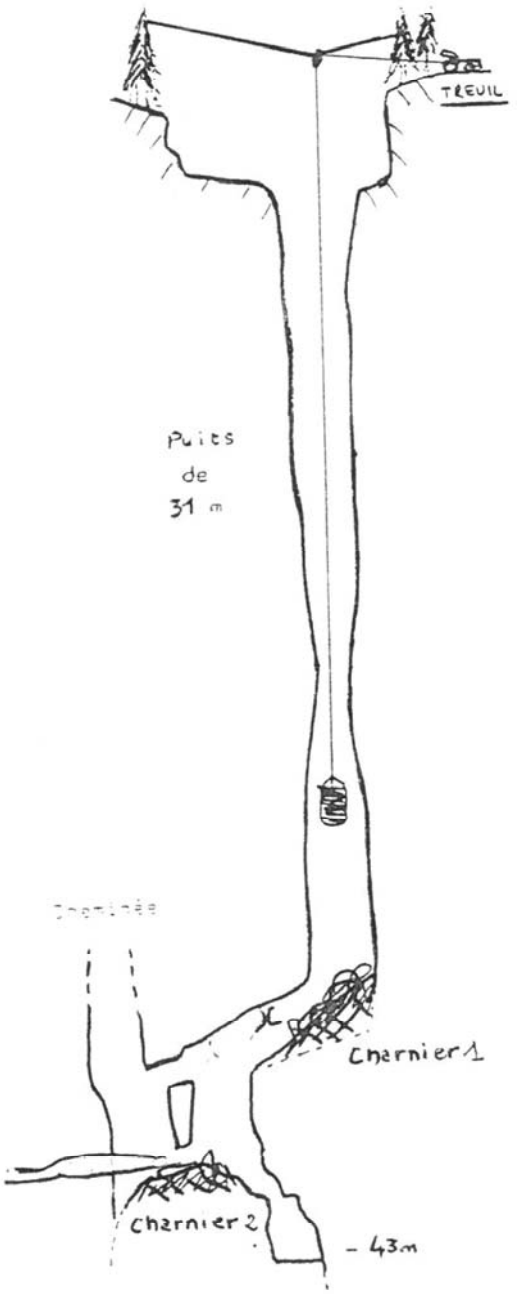

Coupe et équipement de nettoyage du Gouffre aux Fromages qui s'ouvre dans le bois Billin près de Frasne (25).

De plus, avec le développement de la société de consommation, la liste s'est depuis encore allongée d'autres déchets plus hétéroclites:

- d'abord ménagers: Emballages, épluchures, reliefs de repas, produits chimiques, cartons, papiers, plastiques, ferrailles, vieux habits, boîtes de conserves, bouteilles vides, bidons d'huile, médicaments inutilisés, ...

- Déchets encombrants dont on ne sait que faire, de la bouteille de gaz à l'épave automobile...

- voire des déchets industriels: résidus plastiques ou métalliques de découpe, déchets broyés, boues de décantation, fûts et emballages vides, vieux pneumatiques...

Mais qu'est ce qui a contribué à maintenir l'usage des gouffres charniers devenus, en plus, gouffres poubelles?

C'est d'abord le poids des traditions, mais aussi la mauvaise volonté de la part de beaucoup de municipalités en matière de ramassage obligatoire des ordures ménagères prévu par la Loi.

Dans certains villages reculés, il n'est pas étonnant que même l'expression "jeter les ordures au trou" fasse toujours partie du langage usuel.

L'un des premiers gouffres nettoyés par la CPEPESC, le Puits du Bois des Laves à Orsans (25) servait entre autres de dépotoir à une aire de pique-nique. Un joli panneau de bois orienté vers le gouffre indiquait laconiquement "poubelle".

Comble de l'horreur, à notre époque, il arrive encore que des animaux soient jetés vivants dans des gouffres. Ce fut le cas d'une chèvre découverte vers 1989 par des spéléologues dans le gouffre de Lachenau à Trepot (25), mais pour laquelle hélas, l'enquête n'a pas permis d'identifier le propriétaire.

Plus récemment en 1991, un chien, enfermé dans un sac, a été jeté dans le gouffre de Vaux à Nans-Sous-St- Anne (25). Avertie trop tard, la CPEPESC n'a pu, hélas, engager aucune action en justice comme elle le fait systématiquement dans ce genre de situation, la dépouille n'étant plus photographiable pour permettre une recherche active du propriétaire sadique.

Le vent de l'écologie souterraine

Dès les années 1960, en réaction à la montée de plus en plus visible des pollutions, le vent de l'écologie s'est mis à souffler sur les opinions publiques, ce n'est que depuis peu que l'on

UNE OPÉRATION EXEMPLAIRE : LE NETTOYAGE DU GOUFFRE D'ORCHEVAL A FLANGEBOUCHE (DOUBS) :

Dans un récent article (*Spelunca,* 1978, 4, p. 182-183), nous rendions compte sommairement des initiatives et des projets de la Commission permanente d'Etude et de Protection des Cavernes et Eaux Souterraines, du Comité Spéléologique Régional Bourgogne - Franche-Comté - Alsace. Cette commission vient encore de se signaler en impulsant une spectaculaire opération de nettoyage de cavité : celle du gouffre d'Orcheval à Flangebouche (Doubs).

Genèse de l'opération :

Pourquoi le choix de ce gouffre, alors que l'on connaît un grand nombre de cas de pollution plus graves encore? C'est surtout pour son aspect spectaculaire. En effet, les dimensions mêmes de l'orifice permettent au public, depuis sa surface, de constater le volume des immondices amoncelés. Il est de fait, d'ailleurs, que les spéléologues à l'origine de cette initiative ont voulu lui donner un caractère exemplaire.

Une lettre circonstanciée, adressée au Préfet de Région, a suffi à déclencher le processus. Chargé de l'affaire, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Besançon provoqua, en novembre, une réunion à la mairie de Flangebouche; elle groupait, sous la Présidence du Sous-Préfet, le Maire et le Conseil Municipal, le Directeur Régional de l'Environnement, les Directeurs de la Protection Civile, de la D.A.S.S., du Service Départemental d'Hygiène, le Commandant du groupement de Gendarmerie et les responsables du Comité Spéléologique Régional, notamment les animateurs de la Commission.

Le Maire et certains des membres de son Conseil tentèrent de faire croire que la décharge dans le gouffre était ancienne et qu'elle n'était pas le fait d'habitants de la commune; nous devions très vite apporter un démenti irréfutable : des immatriculations de voitures (certaines de modèle assez récent), des relevés de comptes bancaires datant de quelques mois seulement et appartenant à des habitants de Flangebouche, étaient autant de témoignages éloquents. Le Maire insista alors sur la pauvreté de la commune qui excluait toute possibilité pour elle de mettre en œuvre une coûteuse entreprise de nettoyage, puis de protection du site.

Le Sous-Préfet et le Directeur régional de l'Environnement promirent des subventions, mais à la condition toutefois que la commune consente un certain effort. La décision était alors prise de procéder à ce nettoyage dès que les conditions météorologiques seraient favorables, c'est-à-dire au printemps. Il était envisagé de faire appel aux matériels spécialisés et aux techniciens du 19e Génie, cantonné à

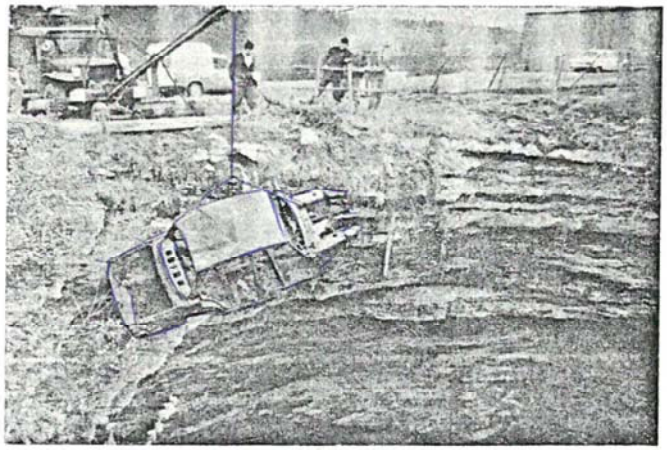

Remontée d'une voiture.

Une des premières opérations d'envergure de la C.P.E. en 1978... racontée dans "SPELUNCA", bulletin de la Fédération de spéléologie.

C'était la CPEPESC à ses débuts, au sein des structures spéléos, avant qu'elle ne devienne trop embarassante...

commence à chercher réellement des solutions pour éliminer les décharges sauvages et, dans ce cadre, les gouffres charniers.

Pour exiger une meilleure prise en compte de l'environnement, de nombreuses associations de défense de la nature se créent.

Chez les amateurs de grottes, on n'échappe pas au mouvement, d'autant que l'on prend conscience brutalement, que certaines cavités surfréquentées (déjà), jonchées de déchets abandonnés par les visiteurs indélicats, sont devenues elles aussi des poubelles.

Mais cette mobilisation ne concerne qu'une petite minorité de spéléologues. Leurs actions cherchent d'abord à sensibiliser leurs collègues usagers des grottes; il faut leur impulser d'autres comportements plus respectueux de ce terrain de jeux que sont pour eux les cavernes.

Paradoxalement, les grands problèmes de la dégradation des eaux souterraines ne sont pas dénoncés. Peu motivés par l'écologie, ou craignant des interdictions de visites, les spéléologues resteront trop longtemps discrets sur les pollutions issues des agglomérations.

En 1964, seul René Nuffer, du Groupe Spéléologique de Gray, ose protester publiquement et vigoureusement contre la pollution de la rivière souterraine du Cul de Vaux près de Vuillafans (25), transformée en cloaque par le déversement dans un gouffre des égouts d'une agglomération.

Douze ans plus tard, une poignée de spéléologues, révoltés par les conditions faites aux eaux souterraines, créent lors du congrès de l'Association Spéléologique de l'Est en 1976, une organisation permanente pour lutter activement contre les pollutions des eaux: la Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes (CPEPESC). Les 200 spéléologues présents apportent leur soutien à ce projet.

A peine née, l'organisation "au sigle imprononçable" (kpépesk) selon les journalistes, entreprend dans les villes et les villages, à l'aide de diapositives une campagne systématique d'information sur les menaces de pollution des eaux souterraines.

Mais aux bons conseils, elle associe déjà l'action. La première réalisation spectaculaire sera, en 1979, le nettoyage du Gouffre d'Orgeval à Flangebouche (25). Pour supprimer un étonnant dépotoir souterrain, elle collabore avec les pompiers du village pour remonter, entre autres déchets, 40 épaves d'automobiles...

Mais déjà la jeune organisation dérange car elle pose les vrais problèmes et les vraies responsabilités. Elle se heurte dans son dynamisme à tous ceux qui refusent de conjuguer spéléologie et écologie. L'union sacrée des spéléologues contre la pollution vole en éclat: En 1981, la CPEPESC est chassée des structures spéléologiques et devient une association de protection de la nature responsable et indépendante.

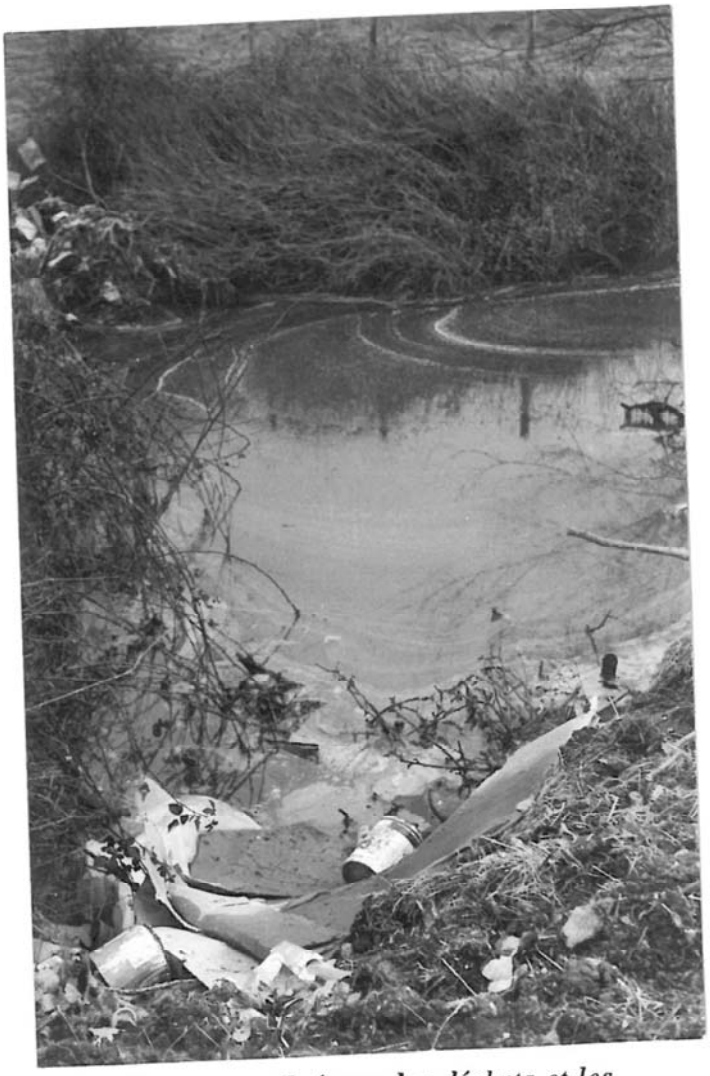

Gouffre perte pollué par des déchets et les égouts à Mailley (70).

Cet éloignement brutal de la spéléologie, s'il attrista et marqua profondément les pionniers du mouvement, n'en contribua pas moins à leur ouvrir les yeux. La tâche ne serait pas facile. Pas plus que la spéléologie, la société n'était prête malgré, le "vent de l'écologie", à accepter certaines remises en cause.

C'est aussi à partir de cette époque que, tout en gardant un lien privilégié et affectif avec les grottes, la CPEPESC commença à s'intéresser à tous les grands défis de notre environnement.

Continuer l'oeuvre de Martel et Fournier

Née dans l'adversité, débarrassée des poids morts de ses contradicteurs, la CPEPESC n'en sera que plus efficace, notamment en matière de déchets.

Imprégnée de "culture spéléologique", l'association continua de s'inspirer des maîtres Martel et Fournier; dès le début du siècle, ils avaient, montré le chemin en matière de protection des eaux souterraines par de nombreux exemples.

Ainsi en 1908, Fournier, lors de sa première visite au gouffre du Morey près de Vercel (25), constate la présence de plusieurs cadavres d'animaux, notamment d'un gros chien et de deux porcs dans le ruisseau de l'entrée du gouffre.

Il déclenche une enquête qui permet de retrouver le propriétaire du chien qui a été puni d'une amende et mis en demeure de retirer l'animal pour l'enfouir correctement. (Spélunca, mem. de la société de spel., n°58, déc 1909, E. Fournier, p 9).

En 1983, il existe encore de nombreux gouffres charniers en activité en Franche-Comté et c'est l'une des préoccupations majeures de la CPEPESC. Après inventaire, leur nombre est alors estimé à une centaine.!
Et la CPEPESC s'attaque aux gouffres charniers

C'est à tous les niveaux qu'il faut "garder la France propre". En ce domaine les associations de protection de la nature n'ont pas fini de servir de poil à gratter aux responsables et élus locaux pour les obliger à faire leur travail et à s'occuper des déchets.

Mais parfois, les associations peuvent faire mieux encore. Prodiguant l'exemple au lieu de la parole, leurs adhérents peuvent mettre la main à la pâte. Il est ainsi possible de réaliser, en matière de déchets, des actions exemplaires, cohérentes et continues, un peu à l'image de ce qu'il serait souhaitable d'entreprendre à une plus grande échelle.

Dans cette voie, l'association a réalisé, d'abord seule à partir de 1980, puis avec l'aide du Ministère de l'Environnement et de la Région de Franche-Comté à partir de 1984, une grande campagne de nettoyage des gouffres charniers.

Issue des milieux spéléologiques, la CPEPESC s'est toujours préoccupée de la pollution des gouffres, cachée et ignorée de tous Ces atteintes à l'environnement ne dérangent personne et ne suscitent pas la création de comités de défense dans leur voisinage...

C'est donc naturellement que la CPE (Commission de Protection des Eaux) a, dès ses débuts, pour tenter d'y mettre fin, pris en compte

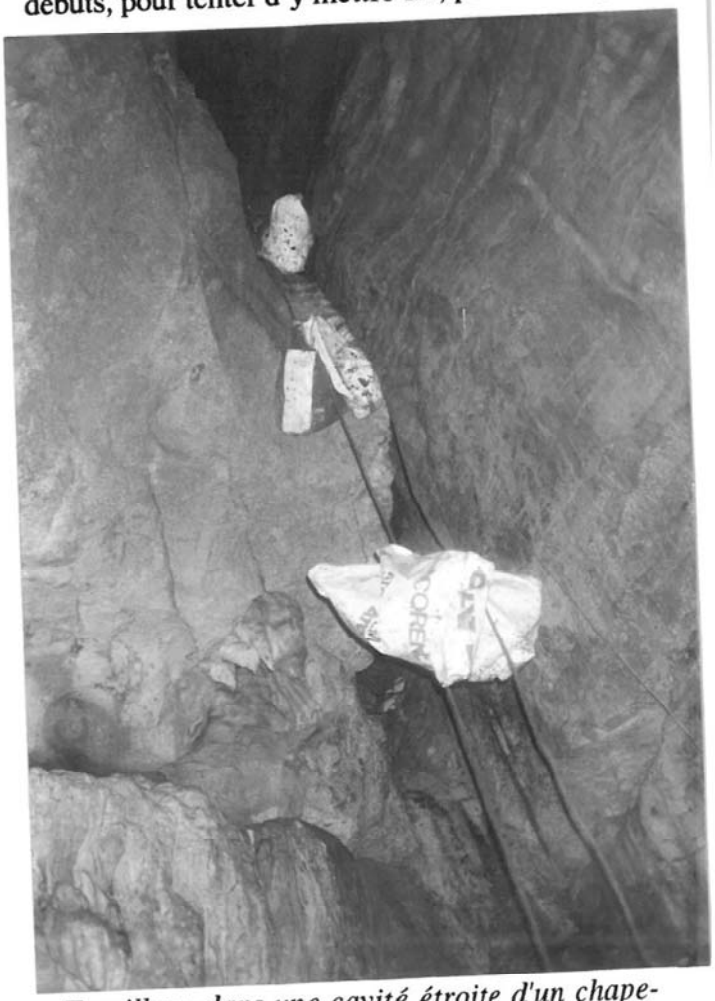

Treuillage dans une cavité étroite d'un chapelet de sacs de déchets.

La pollution sous terre au "Cul de Vau"... rivière souterraine polluée par les rejets de LAVANS-VUILLAFANS (25).

La C.P.E. a été la première à filmer la pollution sous terre.

le lamentable problème des gouffres charniers.

Lors du premier colloque sur la protection des eaux souterraines des régions calcaires, organisé par la CPEPESC, en avril 1980, à Besançon, l'association porta, entre autres choses, le problème des gouffres charniers sur la place publique. Tous les participants, responsables et scientifiques, purent découvrir à l'écran des images récentes et inacceptables du fond de certaines cavités...

Le film "Il était autrefois des sources d'eau pure" réalisé par la CPE et le Groupe Spéléologique Atlas, s'achevait d'ailleurs par l'image insoutenable du cadavre affreusement mutilé et décomposé d'un chien. Avant d'être jeté dans le gouffre de la Tâne près de La Chaumuse (39), il avait eu la gueule fracassée d'un coup de fusil de chasse !

Ce fut pour tous les participants au colloque, la découverte de la survivance de pratiques que beaucoup d'entre eux croyaient révolues parce que cachées.

Dès cette époque, la CPEPESC avait entrepris, parallèlement à l'inventaire de tous les problèmes de pollutions touchant au milieu souterrain, de répertorier les gouffres charniers dépotoirs, dénonçant aux autorités les cas les plus urgents.

Mais trop souvent, au niveau local, on se refuse à agir, voire à sanctionner les coupables, même s'ils sont connus. Le problème des gouffres charniers et de la pollution des eaux souterraines semble tabou et la CPEPESC doit forcer certaines réticences.

C'est alors, peu de temps après le colloque de Besançon survint l'affaire de Moirans-en-Montagne qui souligna les conséquences dangereuses de certains comportements laxistes officiels.

Dès juillet 1979, la CPEPESC avait signalé aux autorités locales l'existence de gouffres charniers sur le bassin d'alimentation du captage public: dans le gouffre de Brame Chaudière, des écoulements contaminés de plusieurs dizaines de cadavres de moutons en putréfaction polluaient les eaux.

Pour toute mesure sanitaire, la municipalité s'est bornée à faire jeter dans le gouffre 50 Kg

Le nettoyage d'un gouffre, c'est aussi une incomparable leçon de chose et d'écologie pour les habitants.

de chaux vive! En décembre 1979, la CPEPESC, redescendue dans le gouffre, a constaté que le phénomène de putréfaction des cadavres avait évolué; quant à la chaux vive, seules quelques traces en ont été relevées sur les parois.

La CPEPESC, renforcée par l'appui de la SPA de St Claude, a porté plainte auprès de la gendarmerie. Les remous de l'affaire contraignirent, en février 1980, le Préfet à adresser une circulaire à tous les maires pour leur rappeler leurs devoirs en matière d'animaux morts.

Mais les moutons continuaient de pourrir dans le gouffre sans autre forme de procès!

En octobre 1980, l'eau du captage de la source d'Héria prit un goût de pourriture prononcée et se révèla dangereuse à consommer, malgré l'adjonction renforcée de chlore; des personnes furent malades...

La municipalité se réveilla et recontacta la CPEPESC. Réunions à la mairie et à la Préfecture se succédèrent en urgence; et le 5 novembre, la protection civile, renforcée de nombreux spéléologues réquisitionnés pour la circonstance, ont extrait les charognes du gouffre ! L'auteur de ces faits, parfaitement identifiable ne fut pas poursuivi...

La campagne de nettoyage systématique

Après la neutralisation de plusieurs petits charniers souterrains ponctuels (la Grande Borne Sonnante à Lavans-les-St-Claude (39) ou de Jean d'Achey à Filain (70)), c'est en 1984 que l'association réalisa avec des moyens plus que rudimentaires, sa première intervention d'envergure au gouffre de Bois des Laves à Orsans (25).

Ce premier nettoyage fut réalisé de façon assez artisanale: Plusieurs tonnes de charognes et de déchets, furent remontées à la force des bras au bout de simples cordes. Déjà peu ragoûtant par sa nature, ce chantier, en quelque sorte expérimental, fut une expérience pénible.

La nécessité de s'organiser et de se doter de moyens techniques sérieux s'est donc ensuite imposée. De plus, compte tenu de l'ampleur de la tâche à accomplir en Franche-Comté, il ne fallait en aucun cas décourager les quelques adhérents bénévoles volontaires pour de telles opérations.

Une équipe efficace s'est constituée pour les opérations ultérieures; elle a mis progressivement au point des techniques et méthodes d'intervention adaptées.

La logistique

L'aide du Conseil Régional de Franche-Comté et du Ministère de l'Environnement permit à l'association de multiplier ses interventions. Grâce aux subventions, elle s'est dotée de moyens d'intervention performants et fit notamment l'acquisition d'un treuil capable de lever des charges importantes.

Cet engin, entraîné par un moteur à essence, fut modifié pour être adapté à son usage spécifique concernant les gouffres. Il devait en effet être transportable partout, se prêter à différents scénarios d'équipement de chantiers de treuillage en cavité, et enfin pouvoir recevoir 100 m de câble acier de bonne section.

L'association s'est équipée également de masques filtrants, de moyens de télécommunication sous-sol surface, de combinaisons PVC, de grandes quantités de gants de protection, de sacs plastiques, de bottes et d'outils divers de chantier.

Pour la sensibilisation des populations voisines des gouffres charniers, elle s'est dotée d'un nouveau projecteur cinéma et d'un court métrage adapté: sa réalisation technique fut confiée au cinéaste Alain Baptizet. Dès son achèvement, ce film, "Un regard sur la France profonde" s'est révélé un outil très efficace de persuasion.

La méthode

Pour chaque opération, l'association s'est attachée à respecter quelques idées directrices:

- Nettoyer elle-même les cavités,
- Montrer que les protecteurs de l'environnement savent non seulement revendiquer, mais aussi agir,
- Expliquer aux populations les raisons des nettoyages,
- Rechercher le soutien et l'adhésion morale des habitants, voire leur participation sur le terrain,

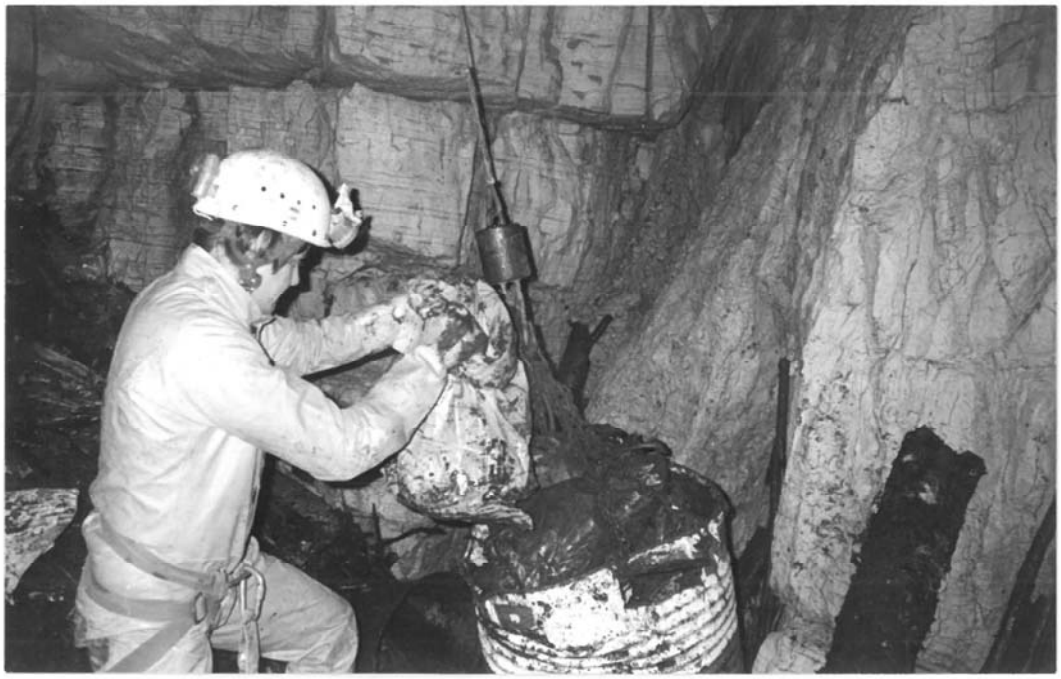

Au fond...

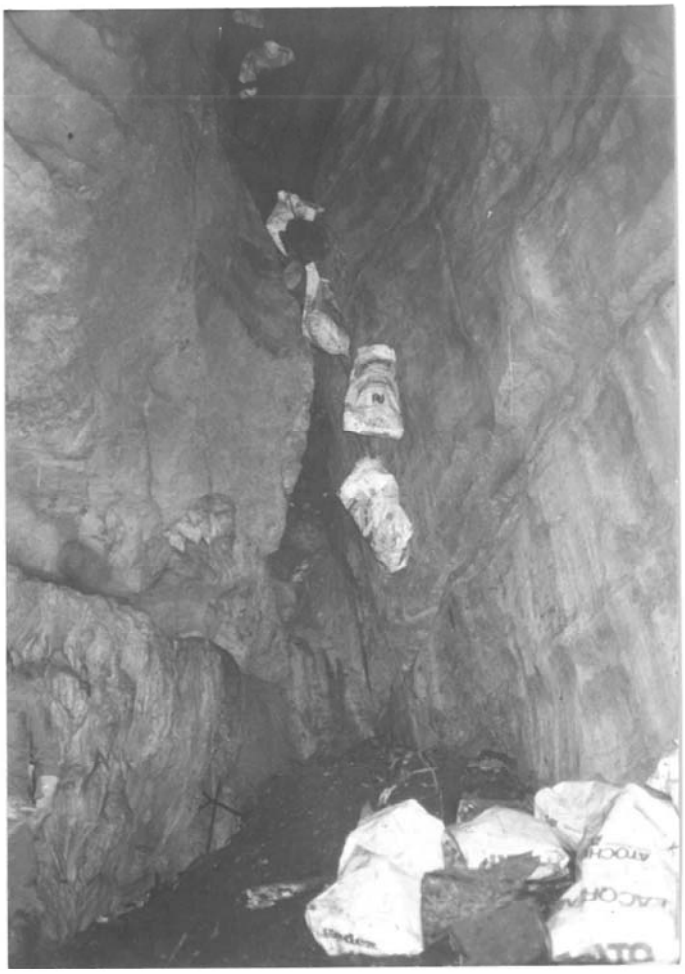

Sacs de déchets remontés en chapelet le long du cable de treuillage

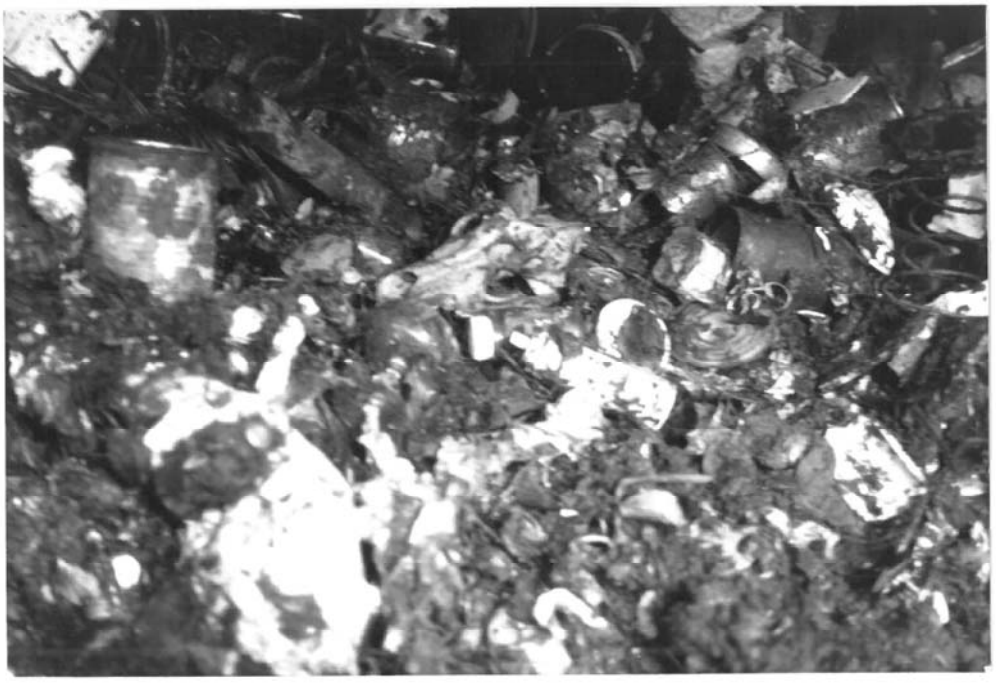

- Développer la connaissance des eaux souterraines et expliquer leur fragilité, par une soirée d'information publique avec projection de film,

- Exiger par la suite le strict respect de la Loi, c'est à dire la propreté de la cavité nettoyée, en agissant dans la continuité et pour que tous ces efforts n'aient pas été effectués inutilement.

Le nettoyage d'un gouffre

Dans la pratique, le nettoyage d'un gouffre commence toujours par une rapide reconnaissance du fond. Une personne expérimentée y descend en utilisant les techniques spéléologiques.

Elle a pour mission de déceler les difficultés dont l'installation de treuillage doit tenir compte: paliers, passages resserrés, risques de chutes de pierres... Elle devra évaluer ensuite le volume des détritus à remonter et la durée du chantier: un, deux ou plusieurs jours.

La descente en rappel mène rapidement du soleil à la froide obscurité. Avant d'arriver au fond, c'est le bourdonnement de quelques mouches à viande, puis une prenante odeur de putréfaction, et enfin l'atterrissage sur un matelas mou formé de vieux sacs plastiques agricoles et de grosses masses sombres couvertes de poils...

Un lent balayage du faisceau de la lampe frontale permet de faire le tour et l'inventaire hideux des lieux. Il est nécessaire de surmonter son dégoût pour l'analyse rapide des différents composants du "chantier".

Les déchets volumineux, comme les grosses bêtes crevées, attirent d'abord l'attention; quel sera le meilleur moyen de les remonter?

Les petits déchets, quant à eux, ne posent pas de problème: Ils seront facilement mis en sacs et évacués, de même que l'amas d'ossements fossiles accumulés en bas de la pente d'éboulis du fond du gouffre.

Par contre, l'infect talus situé à l'exacte verticale de l'orifice constitue le point noir des futurs travaux. Tout y est enchevêtré sur plusieurs mètres d'épaisseur. Il en émerge des cadavres de moutons, branches, ossements, peaux, sacs d'engrais, cornes, mâchoires, vieux bidons, crânes de bovidés, barbelés, pneus...

POLLUTION

Le charnier

La Commission permanente d'étude et de protection des eaux souterraines et des cavernes (CPEPESC) a entrepris l'été dernier et cet automne une série de nettoyage de gouffres. Ils sont allés de mauvaises surprises en découvertes peu ragoûtantes et inquiétantes pour la qualité des eaux souterraines et la santé de ceux qui boivent certaines de ces eaux qui sont captées.

La plus récente opération a eu lieu dans le Jura, non loin d'Alièze. Parmi de nombreuses charognes en décomposition, deux dépouilles fraîches de chevreuils, produits d'abattages clandestins, ont été trouvées.

Il y a environ un an une découverte similaire avait été faite dans un gouffre près d'Orsans (Doubs). La CPEPESC a prévenu les autorités concernées et la Fédération de chasse compétente.

Dans un communiqué, la CPEPESC qui effectue les nettoyages des charniers, avec l'aide financière du conseil régional, rappelle que le dépôt d'ordures et de cadavres dans les gouffres est interdit par la loi.

Dans le gouffre où ont été découvertes les dépouilles des chevreuils, coule un ruisseau souterrain qui va ressortir plus loin, à quelques kilomètres, dans un captage intercommunal... « C'est dire que ce gouffre, désormais propre, doit le rester. Il fera d'ailleurs l'objet d'une surveillance », dit-on à la CPEPESC.

Article paru dans "l'Est Républicain" du 12/12/84... Des dizaines d'informations similaires ont été passées dans la presse pour informer et sensibliser.

C'est un édifice répugnant qu'il faudra démanteler à la fourche ou au crochet malgré une odeur de plus en plus pestilentielle, pour permettre le nettoyage complet des lieux.

La reconnaissance des lieux effectuée, le treuil peut être installé au bord du gouffre, là où il sera le plus efficace. Il travaillera en direct avec sa propre flèche, ou par renvoi sur une poulie mobile, placée en trolley sur un câble tendu en tyrolienne au dessus du vide entre deux gros arbres.

Le treuil doit être lesté et attaché; sans cela il risquerait d'être entraîné dans l'abîme en cas de coincement brusque d'une charge au niveau d'une fissure, d'un surplomb, ou d'une partie étroite du gouffre.

Après les essais de moteur, une équipe de fond, constituée de 3 à 6 personnes, suivant la grandeur de la base de la cavité, descend dans la caverne.

Simultanément, elle met en place un câble

électrique, nécessaire à la liaison phonique permanente entre le fond et la surface. Ce conducteur est scrupuleusement installé le long de la paroi du puits en dehors de la future zone de manoeuvre des charges du treuil; Il faut éviter tout risque de rupture intempestive. Les cordes ayant servi à la descente de l'équipe de fond sont ensuite retirées du gouffre pour les mêmes raisons. Elles ne seront remises en place que pour la remontée après l'arrêt du treuil.

Les personnes de l'équipe de fond sont toutes équipées de casques avec éclairage, de combinaisons en PVC, de bottes en caoutchouc et de gants renforcés et imperméables. Il faut éviter au maximum tout contact direct avec les charognes en putréfaction.

Dans certaines cavités exiguës et en présence de nombreux cadavres en décomposition avancée, il est nécessaire d'utiliser des masques filtrants anti-germes et anti-poussières.

Les premiers travaux des membres de l'équipe de fond sont toujours psychologiquement difficiles, surtout en présence de charognes qui, lors de leurs moindres déplacements, dégagent des odeurs pestilentielles insupportables.

Assurément, les suintements infects et noirâtres qui s'écoulent en contrebas de ces immondes dépôts et disparaissent dans les fissures de la caverne, constituent une grave menace pour la qualité des eaux souterraines et des sources qu'elles alimentent.

Ils ne faut pas se laisser déstabiliser par l'écoeurement que peuvent susciter certaines visions de cauchemar, comme celle de carcasses enchevêtrées et à demi décharnées.

Le mieux est de se mettre au travail et d'agir vite pour que le séjour dans ces lieux contaminés dure le moins longtemps possible!

L'équipe de fond a pour mission de ramasser charognes et déchets en remplissant de grands sacs polyétylène. Si la plupart du travail s'effectue à la main, des fourches, des pelles et des crocs sont également utilisés.

Les déchets sont ensuite déposés dans un grand fût métallique descendu par le treuil en bout de câble et servant de nacelle.

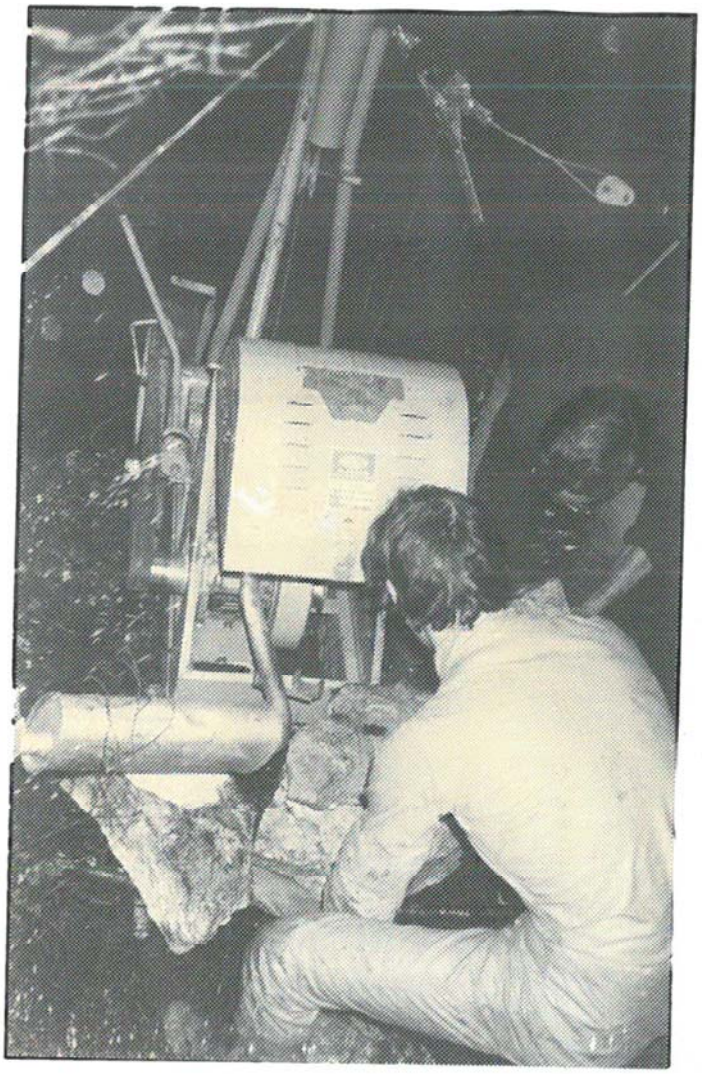

Mise en place du treuil... qu'il faut lester avec des gros blocs et amarrer aux gros arbres proches.

L'épaisseur et la résistance des gants des intervenants est très importante pour se protéger contre les coupures dangereuses entraînées parfois par la présence de déchets tranchants ou pointus (morceau de verre, vieux fil de fer barbelé, ferrailles, épines...).

En cas d'accident ou même de coupure bénigne, le chantier doit être immédiatement interrompu pour faire remonter la personne blessée. Une plaie doit immédiatement être nettoyée, désinfectée et soignée.

Lorsque le fût est plein, l'ordre de remonter est donné par l'interphone à l'équipe de surface. L'équipe de fond se met alors le plus à l'abri possible, dans un détour de galerie. Il n'est en effet pas rare, à la suite d'un accrochage de la

charge contre une aspérité, qu'un sac retombe... ou qu'une pierre arrachée à une paroi chute en sifflant.

Lorsque le fût est redescendu, l'équipe peut reprendre son travail.

Les amoncellements de déchets, mélange de morceaux de bois, charognes, ferrailles, amas de fil de fer, déchets ménagers, sont parfois très difficiles à traiter.

Il est souvent nécessaire de tirer dessus directement à l'aide du câble treuil pour dissocier l'ensemble et pouvoir ensuite en effectuer l'évacuation fractionnée.

Les gros déchets (pneus de camions par exemple ou les grosses charognes) sont remontés, directement accrochés en bout de câble à la place du fût nacelle. Mais les frottements et les resserrements des parois rendent toujours difficile cette manoeuvre.

Ainsi, au gouffre de la Gribouillette à La Châtelaine (39), lors d'une remontée d'un gros bélier de 80 kg, celui-ci a coincé dans un resserrement. Le treuil a forcé pour passer dans l'étroiture, mais la charogne en décomposition s'est détachée et est retombée 30m plus bas, a rebondit sur un palier, avant de dévaler une longue pente d'éboulis pour s'arrêter enfin au pied de l'équipe de fond cachée dans une infractuosité. Il fallut recommencer!

Dans les gouffres étroits, comme celui de Tane à La Chaumuse (39), il n'est pas possible de descendre le fût pour remonter les sacs de déchets. Ceux ci sont alors remontés en chapelet le long d'une corde de quelques mètres attachée en bout de câble. Cette corde comporte une boucle-attachée tous les 80 cm. Cette technique permet de remonter jusqu'à sept sacs d'un coup malgré des passages difficiles et des coincements fréquents. Parfois l'un d'eux retombait au fond. Il fut nécessaire d'utiliser de grandes quantités de sacs spéciaux en polyéthylène renforcé.

L'équipe de surface, quant à elle, comprend au moins 5 personnes qui suivent les opérations du fond par l'interphone. Elle est chargée de conduire le treuil et de décharger la nacelle des déchets remontés.

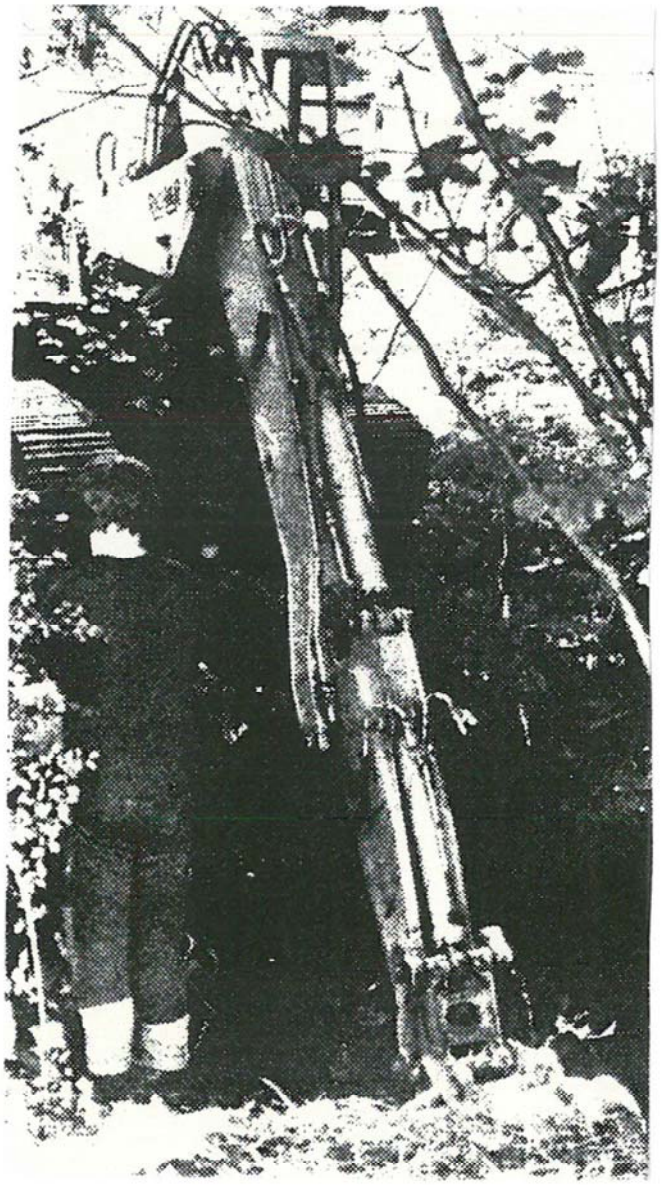

A Esprels (70), une pelle mécanique à grand bras a été nécessaire tellement il y avait de déchets au Gouffre des PATEY situé sur le bassin d'alimentation de la source captée par la ville de Vesoul...

Entre deux "livraisons", elle a aussi pour mission d'accueillir les visiteurs et les curieux pour les informer. Certains n'hésitent pas à donner un coup de main.

D'autres interrogent: "Vous n'avez pas retrouvé ma belle-mère ?", ou encore presqu'à chaque gouffre: "On y a jeté des Allemands, vous n'avez rien retrouvé ?"

Au cours de ces nettoyages, l'association fut la plupart du temps bien accueillie par les municipalités et les habitants.

Dans chaque village, un agriculteur, la commune ou un entrepreneur, prête un camion ou une benne pour évacuer les déchets. Les charognes sont mises à part pour être évacuées par l'équarisseur le lendemain.

Mais outre les ordures habituelles, des objets bien insolites ont été trouvés au fond de certains gouffres :

- Des boîtes de conserves de fromages dans le gouffre de la Combe de Bihin à Frasne (25),
- 5 m3 de pneus usagés et bidons d'huile de vidange au gouffre de la Combe de Bouhin à Goux les Usiers (25),
- Du fumier au gouffre n°1 des Sanglards ainsi que des antibiotiques agricoles et du matériel usagé de vétérinaire à Maison du Bois (25),
- Des volailles, au gouffre presque bien nommé de Pré Faisan à Sombacour (25) et un vieux revolver,
- Des dépouilles de deux chevreuils abattus clandestinement au gouffre de la Caborne à Fréquent à Présilly (39). Dans cette cavité disparaissait un petit ruisseau, dont les eaux tombaient en cascade sur un amoncellement de charognes,
- Des dépouilles de sangliers au gouffre du Bois à Orsans (25),
- Le cadavre d'un gros chien berger des Pyrénées pesant près de 80 kg au gouffre du Cerneux-aux-Chevaux au Barboux (25),
- Des déchets de pharmacie au gouffre du Chin-Chin à Vaire le Grand (25),
- Un volumineux lit cage métallique au gouffre du Cheval à Morbier (39) dont on se demande encore comment il a pu entrer par l'orifice étroit du gouffre!
- Un vélo en état de marche au gouffre Mourot à Esprels (70)... d'où trois camions de déchets sont extraits à l'aide d'une pelle mécanique à grand bras,
- Des obus aux gouffre de la Gribouillette à la Châtelaine (39) et du Gros Bois à l'Hopital du Gros Bois (25). Ils ont été remis à la gendarmerie.

Une fois nettoyé, le gouffre est désinfecté à la chaux vive, technique qui fut rapidement abandonnée en raison des risques de destruction des chauves-souris, hôtes habituels des cavités

Retour à la surface...

Le public lors d'une projection dans le Jura à l'occasion d'une opération charnier. (Photo l'Indépendant du Haut Jura).

souterraines.

Le chantier se termine par la mise en place d'une barrière de fils de fer barbelé autour du gouffre et d'un panneau rouge indiquant:

> Protection de l'eau souterraine
>
> INTERDICTION ABSOLUE DE JETER DES ORDURES OU DES CHAROGNES
>
> Ce gouffre a été nettoyé et fait l'objet d'une surveillance.

Chaque nettoyage a lieu en général sur un week-end. Simultanément, une soirée de sensibilisation et d'information est organisée, le vendredi ou le samedi soir, à l'attention des habitants.

Des invitations ont été au préalable transmises à chaque ménage par la poste et l'information donnée également par affiches.

La projection d'un film sert d'introduction à la présentation du chantier. A l'issue, un débat s'instaure à la fois sur la connaissance des eaux de la contrée et sur la pollution.

Le message passe: Les eaux qui s'infiltrent ici ressortiront plus loin, et reviendront même parfois au robinet!

Il passe d'autant mieux que ceux qui l'expriment ne viennent pas en terrain conquis donner des conseils gratuits et théoriques, drapés dans leurs connaissances universitaires ou livresques... En effet, ce sont les même qui le matin, évacuaient du gouffre charognes infectes et déchets puants jetés par les habitants. Un argument presque indispensable à la campagne où l'on apprécie les réalités concrètes avant le verbe!

Mais il y a au moins une personne à qui ces nettoyages ont déplu: Les panneaux, fraîchement posés dans le département du Jura au gouf-

Evacuation des charognes et déchets conditionnés dans des sacs poubelles

fre de la Tanne à la Chaumusse et au gouffre Picard aux Moussières, pourtant distants de 30 km, ont été laborieusement et pareillement coupés en biais à la scie à métaux..

Et puis, il faut reconnaître que tout le monde n'est pas réceptif de façon identique. Plusieurs fois, lors des débats, des personnes parlant de la pollution ont fait la même remarque désopilante qu'un homme de Haute-Garonne fit à Martel il y a presqu' un siècle: "Ici, monsieur, nous ne buvons que du vin pur !"

Epilogue:

Association de terrain, la CPE n'a jamais eu beaucoup de penchant pour une écologie de salon avec son cortège intarissable de critiques et de lamentations... le plus souvent aussi vaines que stériles.

Concrètement, de 1979 à 1990, 62 gouffres furent nettoyés par l'association. C'est en France, et au-delà probablement, un record en la matière. Mais là n'est pas son ambition.

Il faut en plus des nettoyages, battre en brèche certaines habitudes séculaires des campagnes. Et c'est peut-être en faisant l'effort d'approcher les gens concernés que le message a bien été reçu et, semble-t-il, est assez bien passé dans les moeurs!

Les gouffres nettoyés semblent aujourd'hui rester propres! Mais il faut rester vigilant et assurer une surveillance épisodique.

Les déchets sont l'un des problèmes majeurs de notre époque. Modestement, le nettoyage de ces gouffres participe à la mise en oeuvre de solutions acceptables.

Après cette grande campagne de nettoyage de gouffres achevée, la CPEPESC ne s'est pas pour autant reposée sur ses lauriers.

Avec l'aide de la Région de Franche-Comté, elle a dirigé récemment son action contre deux décharges sauvages polluant à la fois des lieux pittoresques et des ruisseaux.

Un premier sauvetage a été réalisé en 1990 à la reculée d'Eternoz (25) en collaboration avec l'association de protection du Lison.

En 1991, c'était au tour de la petite reculée de Lanans (25) d'être débarrassée de sa décharge avec l'aide de l'Association Mycologique de Baume les Dames.

Là où se trouvaient des monceaux d'immondices, deux points de vue sont aujourd'hui aménagés pour admirer le paysage!

Mais ces nouvelles activités de surface n'ont pas pour autant endormi sa vigilance en matière de protection des cavités du sol contre les dépôts de charognes.

En 1991, la CPEPESC a été contrainte de traduire devant le tribunal correctionnel un agriculteur de Vennes (25) qui avait jeté une vache crevée dans un trou. Il a été condamné et a exprimé ses regrets d'avoir agi ainsi.

En juillet 1992, la CPEPESC a déposé plainte au sujet d'un dépôt de charognes et de peaux de moutons dans une doline perte située à Le Muy (39), sur le bassin d'alimentation des sources du Lison. L'agriculteur intéressé a été sanctionné par la justice en février 1993 et a nettoyé le site.

... Et fin 1992, la CPEPESC a découvert un nouveau charnier dans un gouffre inconnu des spéléologues. Elle va mettre en oeuvre prochainement son nettoyage.

Il faut citer la phrase de Martel " Sans crainte de nous répéter souvent, nous ne laisserons jamais passer l'occasion de signaliser et de réprouver pareille incurie partout où nous la rencontrerons". (Martel, les Abîmes, Ed. Delagrave, Paris, 1894).

Le mot de la fin (?)

Au delà de l'action de salubrité publique, cette campagne a constitué un vibrant hommage adressé par tous ses participants bénévoles, à la nature souterraine de Franche-Comté dont chaque gouffre est une manifestation souvent admirable !

CPEPESC

PROTECTION DE L'EAU

CHANTIERS DE NETTOYAGES REALISES PAR LA C.P.E.P.E.S.C.

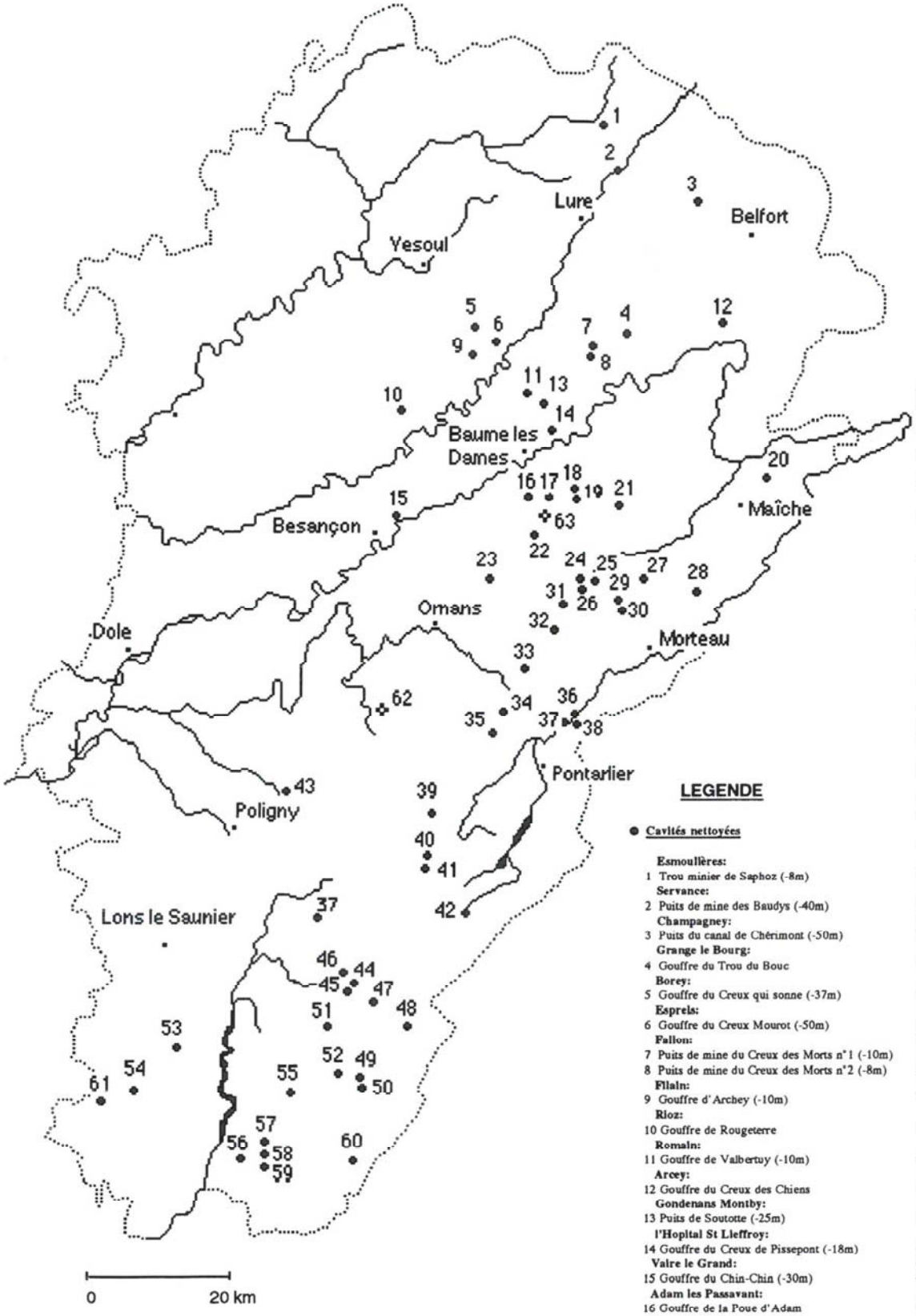

LEGENDE

● **Cavités nettoyées**

Esmoulières:
1 Trou minier de Saphoz (-8m)
Servance:
2 Puits de mine des Baudys (-40m)
Champagney:
3 Puits du canal de Chérimont (-50m)
Grange le Bourg:
4 Gouffre du Trou du Bouc
Borey:
5 Gouffre du Creux qui sonne (-37m)
Esprels:
6 Gouffre du Creux Mourot (-50m)
Fallon:
7 Puits de mine du Creux des Morts n°1 (-10m)
8 Puits de mine du Creux des Morts n°2 (-8m)
Filain:
9 Gouffre d'Archey (-10m)
Rioz:
10 Gouffre de Rougeterre
Romain:
11 Gouffre de Valbertuy (-10m)
Arcey:
12 Gouffre du Creux des Chiens
Gondenans Montby:
13 Puits de Soutotte (-25m)
l'Hopital St Lieffroy:
14 Gouffre du Creux de Pissepont (-18m)
Vaire le Grand:
15 Gouffre du Chin-Chin (-30m)
Adam les Passavant:
16 Gouffre de la Poue d'Adam
Lanans:
17 Gouffre du Fays (-25m)
Vellevans:
18 Gouffre du Creusot (-13m)
19 Gouffre du Fontenis (-25m)
Trévillers:
20 Gouffre du Moulin de Lavenne (-15m)
Sancey le Grand:
21 Gouffre du Teigne (-8m)
Orsans:
22 Gouffre du Bois des Laves (-15m)
L'hopital du Grosbois:
23 Gouffre du Gros bois (-40m)
Fuans:
24 Gouffre du Cerisier (-35m)
25 Gouffre du Cochon (-25m)
26 Gouffre des Schmilblick (-20m)
Le Bélleu:
27 Gouffre des Richards (-21m)
Le Barboux:
28 Gouffre du Cerneux aux Chevaux (-20m)
Fournets Luisans:
29 Gouffre des Bergers (-34m)
30 Gouffre Huot
Flangebouche:
31 Gouffre d'Orcheval (-20m)
Longemaison:
32 Gouffre du Pré Lallemand (-50m)
Arc sous Cicon:
33 Gouffre du Creux Monniot (-35m)
Goux les Uslers:
34 Gouffre de la Combe de Bouhin (-15m)
Sombacourt:
35 Gouffre du pré Faisan (-25m)
Maison du Bois:
36 Gouffre des Sanglards n°1 (-15m)
37 Gouffre des Sanglards n°2 (-10m)
38 Gouffre des Sanglards n°3 (-8m)
Frasne:
39 Gouffre du Bois Bihin (-43m)
Mignovillard:
40 Gouffre aux Fromages (-15m)
41 Baume de la Source (-7m)
Chaux Neuve:
42 Gouffre de Gègue (-8m)
La Chatelaine:
43 Gouffre de la Gribouillette (-60m)
La Chaumusse:
44 Gouffre de la Joux derrière (-51m)
45 Gouffre de la Tâne (-72m)
46 Gouffre de la Joux derrière (-51m)
St Laurent en Grandvaux:
47 Gouffre des Janney (-8m)
Morbier:
48 Gouffre du Cheval (-6m)
Chateau des Prés:
49 Gouffre des Frasses n°1 (-10m)
50 Gouffre des Frasses n°2 (-10m)
St Maurice:
51 Gouffre de la Combe Raillard (-22m)
Chaux des Prés:
52 Gouffre de sur Cellières (-9m)
Présilly:
53 Gouffre de la Carbone à Fréquent (-25m)
Graye et Charnay:
54 Gouffre de la Croix de Charreau
Les Crozets:
55 Gouffre de Brame Chaudière
Pratz:
56 Gouffre du Petit Chatel (-25m)
Lavans les St Claude:
57 Gouffre de la Borne Sonnante (-64m)
58 Les Moussières:
59 Gouffre Picard (-45m)
Les Moussières:
60 Gouffre Picard (-45m)
Vérla:
61 Trou du chien

✪ **Autres chantiers:**

Eternoz:
62 Reculée d'Eternoz. Suppression de décharge. Nettoyage du ruisseau.
Lanans:
63 Cascade de Lanans. Suppression de décharge et aménagement du site.

Autres réalisations concernant les déchets:

- **Inventaire régional des décharges sauvages du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort avec l'aide d'autres associations de Protection de la nature**
- **Film "UN REGARD SUR LA FRANCE PROFONDE"** (gouffres charniers pollution, problème des déchets).

Quelques articles de presse

Charniers.

trou

Le samedi 4 février 1984 a eu lieu la «Journée de protection des gouffres (karst) et environnement» organisée par la «Commission Permanente d'Étude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes» (C.P.E.P.E.S.C.).

Pour notre région, il s'agissait de nettoyer le gouffre «des Laves» à Orsans, entre Vercel et Baume-Les-Dames. Dans cette cavité, qui se trouve à proximité d'une aire de Pique-Nique, les gens avaient la facheuse habitude de vider leurs détritus qui s'accumulèrent au point de former un volume de 20 m3. Ces dépots étaient effectués dans l'indifférence générale jusqu'à ce que des gens, conscients du risque écologique, appellent la C.P.E.P.E.S.C.

Une douzaine de personnes, dont (il faut le signaler) cinq membres du Groupe Spéléo CAF de Pontarlier toujours très actif pour protéger la nature, se sont retrouvées au bord du trou vers 8 h. Pendant près de 12 heures, malgré la pluie et un vent glacial, ils accomplirent une tache des plus ingrates, retirant l'un après l'autre : cadres de vélo, portières, roues, bidons remplis d'huile de vidange, bouteilles plastique, vieux chiffons fils de fer, boites de conserve, etc. . . ce qui fut le plus répugnant reste la manœuvre de sacs en plastique qui crevaient au moindre choc, remplis de cadavres d animaux en état de décomposition la solution la plus pratique afin de supprimer ces dépôts de cadavres reste l épandage de chaux vive plus de 400 kg ont été nécessaires pour re couvrir les chairs en putréfaction dans ce gouffre. Les ordures remontées furent mises au bord de la route la municipalité d'Orsans se chargeant de les ramasser.

«Les laves» n'est qu'un des nombreux gouffres servant de dépotoirs et de charniers mais ils ne sont pas tous répertoriés par la C.P.E.P.E.S.C. ; aussi si vous avez connaissance d'un pareil cas prévenez la «Commission Permanente d'Étude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes» (C.P.E.P.E.S.C.) – 3, rue de Bauregard 25000 Besançon qui agira en conséquence. Si vous désirez participer d'une manière active, ou ponctuelle, a ces activités de protection de la nature écrivez à cette même adresse.

Jean-Michel SIMON

"LE BOUILLOT" N° 95 – 1984 –

E PAYS

UTE-SAÔNE

DI 30 JUIN 1987

bons numéros

70 Hôtel du département
11 Préfecture de Vesoul
45 Sous-préfecture de Lure
64 Chambre des métiers de Lure
38 Chambre de commerce et d'industrie, Vesoul
45 Chambre de commerce et d'industrie, Lure
22 Tribunal de grande instance de Vesoul
85 Services des anciens combattants
00 Central militaire Armée
37 Services fiscaux
77 Trésorerie générale
55 Inspection académique
77 Services de l'Equipement
33 Postes
33 Centre hospitalier de Vesoul
00 Sécurité sociale
44 Caisse d'allocations familiales
11 Action sanitaire et sociale
88 Inspection du Travail
66 Syndicat d'initiative
60 Météorologie nationale
50 SNCF
14 Agence des télécommunications
01 ASSEDIC
88 ANPE
01 Mairie
22 Gendarmerie
44 EDF-GDF
79 Conseil des Prud'hommes

Assainissement des sites souterrains en Haute-Saône

Le puits «Baudy» à nouveau propre

Regroupant en son sein des spéléologues, des naturalistes, des enseignants et des chercheurs, la commission permanente d'études et de protection des eaux du sous-sol et des cavernes de Franche-Comté s'emploie week-end après week-end à assainir des puits naturels, grottes et anciennes mines devenues aux cours des années de vrais dépotoirs et charniers.

Dans une région comme la Franche-Comté, véritable plateau calcaire, les eaux s'infiltrent rapidement et rencontrent trop souvent dans leur pérégrinations souterraines, des amas de cadavres de bestiaux et autres ordures déposées dans les trous par des personnes peu sensibles aux risques de pollution des eaux du sous-sol. Ce sont près de 20 membres de l'association qui ont encore le week-end dernier nettoyé le puits «Baudy» deux gouffres de ses éléments polluants.

Il faut avoir le cœur bien accroché pour descendre 40 mètres sous terre et vider les cavités souterraines où des dizaines et des dizaines de charognes sont enfouies. En l'absence de lumière, les cadavres ainsi entassés fermentent, se décomposent et entretiennent une terrible pollution. L'enjeu que représente la protection et la propreté des eaux souterraines est grand. Il y va de la santé publique, lorsque l'on sait que cette eau, un jour ou l'autre, nous reviendra sous différentes formes.

Assainissement et sensibilisation

Comme il est difficile de démasquer les responsables de l'entretien de telles nuisances, l'association ne limite pas son action au simple nettoyage des gouffres. A l'issue de cette première étape, le terrain est balisé, les élus et la population sont conviés alors à participer à des conférences de sensibilisation. L'association pratique également une surveillance des sites précédemment nettoyés. Un acharnement qui commence à porter ses fruits: sur 33 trous réhabilités en 4 ans, seulement deux ont été souillés à nouveau, les coupables ont d'ailleurs été condamnés. Un travail de longue haleine, pas toujours très agréable à réaliser, quelque fois même dangereux, mais la protection du patrimoine souterrain et la limitation de la population de l'eau sont à ce prix.

Le week-end dernier, une vingtaine de membres de la commission se sont rendus sur deux sites haut-saônois. En effet, la journée du samedi a été consacrée au «Creux qui sonne» à Borey près de Villersexel, un trou naturel de 40 mètres de profondeur qui renfermait un charnier considérable. L'équipe s'est déplacée le lendemain dans le secteur des Vosges Saônoises pour y effectuer un travail identique dans un puits de mine désaffectée: le «Baudy». Exploitée au 17e siècle pour le minerai de plomb qu'il renfermait, ce puits a été rouvert au début du 20e siècle pour y extraire de la fluorine utilisée comme fondant dans l'industrie. Le puits du Baudy fut abandonné dans les années 1910. Dimanche matin, l'association, dès la première descente découvrait une décharge souterraine importante située à quelque 50 mètres de fond.

Un week-end chargé pour ces amoureux de la nature qui ne se contentent pas de disserter sur leur passion commune, mais qui se donnent les moyens de protéger la nature.

Jean-Louis GAISSER

Au fond du gouffre, avec le masque à gaz... Un spectacle désolant.
(Photo «Le Pays» - J.-L. G.)

Une tonne et demie de chaux dans neuf gouffres nettoyés

EST REPUBLICAIN du 30 JANV. 1985

Quand les spéléos se font... éboueurs

Les spéléologues de la commission permanente d'étude et de protection des eaux souterraines et des cavernes (CPEPESC) viennent de terminer leur seconde campagne de résorption des gouffres charniers de Franche-Comté. On peut émettre un voeu en ce début d'année : qu'il n'y ait pas besoin d'une troisième campagne...

L'opération a été conduite avec l'appui du conseil régional et la Fédération régionale de protection de la nature.

Les premieres opérations de nettoyage réalisées en 1983 avaient un peu un caractère expérimental. Réalisées sans matériel adapté, elles furent difficiles à mener.

« Au départ, le nettoyage des gouffres charniers paraissait très difficile en raison de la morphologie spécifique de chaque cavité et des dangers liés à la manipulation de matières et de cadavres en décomposition. Il fallait de plus mettre sur pied et roder une équipe aux tâches les plus diverses. Entre autres le contact avec les autorités et les populations, l'organisation des projections-débats, l'entretien et l'utilisation du matériel, la mise en oeuvre des travaux, l'encadrement des personnes extérieures à l'association venues donner un coup de main. Car il est souhaitable de faire participer dans la mesure du possible, les habitants, notamment pour évacuer les déchets remontés des gouffres à l'aide de véhicules agricoles ou de camions vers des centres de retraitement des ordures ou des décharges contrôlées » explique-t-on à la CPEPESC en évoquant la campagne 1984.

Barrières et panneaux

Elle a permis, avec des difficultés diverses, de nettoyer neuf gouffres. Dans le Jura : la Tanne à Chaumusse, la Joux-Derrière sur la même commune, la Combe-Raillard sur la commune de Saint-Maurice, de la Joux-Devant à Saint-Laurent, la Caborne à Présilly. Dans le Doubs : le gouffre du bois Billin dit aussi gouffre aux Fromages, à Frasne, celui du Pré-Faisan à Sombacour, celui de la Combe-Bouhin à Goux-les-Usiers, celui du Chin-Chin à Vaire-le-Grand.

Ordures, charognes ont été remontées et évacuées. Au total 1.400 kilo de chaux vive ont été déversés. Des barrières interdisant l'accès ont été posées autour et des panneaux avertissent qu'il est absolument interdit de jeter des ordures et des charognes. Il y va de la protection de l'eau souterraine qui alimente nombre d'éviers dans les villages.

Des difficultés mais les résultats de la seconde campagne sont positifs

Chaque intervention des spéléos-éboueurs s'accompagne d'une large information des habitants des communes concernées. Information complétée par un film devenu un classique du genre : *« Il était une fois des sources d'eau pure... »*.

RECONNAISSANCE DES COURS D'EAU

FRANC-COMTOIS

"LE RAVIN"

Le Ravin est un petit ruisseau qui prend sa source à Combeaufontaine, village situé le long de la route nationale 19 à mi-chemin entre Vesoul et Langres.

Ce petit ruisseau est d'origine karstique. C'est à la faveur de l'émergence des marnes oxfordiennes au sud de la localité que les eaux souterraines du plateau sédimentaire calcaire du nord de Combeaufontaine apparaissent à cet endroit.Le ruisseau s'écoule ensuite sur près de 10 km jusqu'à la Saône et possède un petit affluent : Le ruisseau des Charbonniers.

Dans le passé, le Ravin a déjà été l'objet de sollicitude de la part de la C.P.E. Celle-ci s'était constituée partie civile en mai 1990 lors d'un procès contre des déversements de purin qui ont été sanctionnés.

Sur la carte de la qualité des rivières éditée par le S.R.A.E. en 1988, le Ravin bénéficie d'une belle couleur verte, symbole d'une bonne qualité des eaux sans trop de pollution...

En mars, une sortie de terrain a permis de faire le tour "des réalités" moins positives de ce ruisseau.

55

La source du Ravin est encore aujourd'hui marquée par l'édifice d'un ancien lavoir qui a certainement marqué le point d'eau originel de Combeaufontaine.

La localité n'est guère reconnaissante : Aujourd'hui, à quelques mètres derrière le lavoir, la source du Ravin est constituée par le trop plein du lavoir mais aussi par le rejet brut des égouts. C'est un cloaque à ciel ouvert qui s'écoule vers le sud dans les vestiges dignes d'intérêt d'un curieux fossé d'un mètre environ de largeur pour 2 de profondeur, bordé de très beaux murs de pierres sèches.

Trois kilomètres plus au sud, après avoir traversé le bois de la Chaille et du Lonvenois, le ruisseau coule à nouveau sur un sol calcaire.

En amont du village de Confracourt, en face du terrain de moto-cross de cette localité, les eaux disparaissent dans des trous terreux qui perforent le lit. A l'aval et jusqu'au village le ruisseau est à sec ; les eaux circulent donc sous terre sauf en période de crue.

Entre les pertes et le village, il existe de très importantes pépinières. L'exploitant a creusé dans le sol un grand bassin en bordure du ruisseau à sec mais beaucoup plus profond que ce dernier. Le fond du trou recoupe le niveau de la nappe correspondant au Ravin souterrain : Il est plein d'eau.

Visuellement, il a été constaté que le niveau de l'eau au fond du bassin semble s'établir trois mètres plus bas que le fond du lit voisin et à sec du Ravin.

Les eaux souterraines du Ravin résurgent au milieu du village de Confracourt dans le lit même du ruisseau en de nombreuses sources.

En été cependant, ces résurgences semblent débiter beaucoup moins d'eau qu'elles n'en reçoivent des pertes. Les prélèvements et pompages effectués durant la période chaude dans le bassin pour l'arrosage des pépinières seraient-ils en cause ?

En été, le Ravin, en aval de Confracourt n'a presque plus d'eau et son cours est envahi par les algues.

Le ravin _5.10.92 (Confracourt)
photo n°1 bis

La visite sur les lieux de la C.P.E. a permis de relever, là encore, plusieurs faits :

Dans le lit du ruisseau, presqu'en face de l'église, en amont des sources (plus en amont le lit est en général à sec), il a été relevé la présence d'une arrivée d'eaux résiduaires domestiques visible seulement par la couleur blanchâtre de l'effluent. Le point de sortie est caché dans le fond du lit.

Il s'agit probablement d'un rejet non relié à l'égout, ou d'une fuite de celui-ci.

A une centaine de mètres de ce point de rejet, sous le pont situé juste en amont d'une source, il existe un autre rejet qui semble être un rejet d'eau résiduaire.

La commune dispose d'une installation très sommaire d'épuration : un décanteur dont l'efficacité est très limitée. Il s'agit d'une fosse, sous des poutrelles de bois, en grande partie colmatée et qu'il faudrait au moins vidanger dans l'attente d'une solution plus sérieuse. L'écoulement du décanteur pollue visiblement le ruisseau.

Cette situation est préjudiciable à la qualité des eaux de ce ruisseau bordé, durant la traversée de ce village, par de pittoresques murs de pierres.

Après avoir serpenté encore pendant quelques kilomètres, le Ravin longe le petit village de Vy-les-Rupt. Là encore, il reçoit deux rejets d'eau d'égout couleur purin.

Au niveau de cette localité, un petit cours d'eau exempt de pollution,le ruisseau des Charbonniers, provenant des bois de Confracourt, se jette dans le Ravin pour en éclaircir les eaux. Mais c'est trop tard et il n'y a pas de résurrection du Ravin.

Le Ravin entre ensuite dans la plaine alluviale de la Saône. Il va alors, plus que jamais, bien porter son nom : Presque jusqu'à la Saône, son cours a été redressé et ce n'est plus qu'un fossé rectiligne de 1,5 kilomètres jusqu'à la Saône.

Les promeneurs ne peuvent éviter de remarquer le nombre très important de tuyaux de drainage qui débouchent dans ce fossé "anti-char".

Le Ravin, à l'instar de nombreux petits ruisseaux faisant partie de notre patrimoine, est pollué tout au long de son cours. Que l'on prenne garde, ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

La préfecture de Haute-Saône a été invitée par la C.P.E. à se pencher sur ces problèmes.